



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

**CL/204/SR.1**  
**4 juillet 2019**

# **Compte rendu du Conseil directeur**

**204<sup>e</sup> session**

**7 et 10 avril 2019**

***Sheraton Convention Center***  
**Doha (Qatar)**

## Ordre du jour

	<u>Page(s)</u>
1. Adoption de l'ordre du jour (CL/204/A.1, A.1.rev et A.2) .....	4
2. Approbation du compte rendu de la 203 <sup>e</sup> session du Conseil directeur (CL/203/SR.1) .....	4
3. Propositions pour l'élection du Président de la 140 <sup>e</sup> Assemblée .....	4
4. Questions relatives aux Membres de l'UIP et à la situation de certains parlements	
a) Demandes d'affiliation et de réaffiliation à l'UIP et statut d'observateur (CL/204/4a)-P.1) .....	4
b) Situation de certains parlements .....	5
5. Rapport de la Présidente	
a) Sur ses activités depuis la 203 <sup>e</sup> session du Conseil directeur .....	10
b) Sur les activités du Comité exécutif .....	10
6. Rapport annuel du Secrétaire général sur les activités de l'UIP en 2018 .....	
a) Mise en œuvre de la Stratégie de l'UIP pour 2017-2021 et coopération avec le système des Nations Unies (CL/204/6a)-R.1) .....	12
7. Rapports sur de récentes réunions spécialisées de l'UIP	
a) Atelier parlementaire à l'occasion du Forum mondial de l'investissement 2018 (CL/204/7a)-R.1) .....	24
b) Sommet des Présidents de parlement à l'occasion du G20 (CL/204/7b)-R.1) .....	25
c) Séminaire régional sur les changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe pour les parlements des Caraïbes (CL/204/7c)-R.1) .....	25
d) Séminaire sur la mise en œuvre des ODD à l'intention des parlements du Groupe géopolitique des Douze Plus de l'UIP et des parlements d'Asie de l'Est (CL/204/7d)-R.1) .....	25
e) Séminaire régional de suivi sur la contribution des parlements à la lutte contre la traite et le travail des enfants à l'occasion de la session parlementaire de la CEDEAO (CL/204/7e)-R.1) .....	26
f) Conférence mondiale 2018 sur l'e-parlement (CL/204/7f)-R.1) .....	26
g) Session annuelle de la Conférence parlementaire sur l'OMC (CL/204/7g)-R.1) .....	26
h) Conférence parlementaire sur les migrations en prévision de l'adoption du Pacte mondial sur les migrations (CL/204/7h)-R.1) .....	27
i) Réunion parlementaire à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP24) (CL/204/7i)-R.1) .....	27
j) Cinquième Conférence mondiale des jeunes parlementaires (CL/204/7j)-R.1) .....	27
k) Première réunion du Comité préparatoire de la cinquième Conférence mondiale des Présidents de parlement (2020) (CL/204/7k)-R.1) .....	28
l) Audition parlementaire annuelle aux Nations Unies (CL/204/7l)-R.1) .....	28
m) Conférence régionale UIP-ONU pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord : <i>Le rôle         des parlementaires face à la menace des combattants terroristes étrangers et aux         défis connexes</i> (CL/204/7m)-R.1) .....	28
n) Réunion parlementaire à l'occasion de la 63 <sup>e</sup> session de la Commission de la condition de la femme (CL/204/7n)-R.1) .....	28
8. Résultats financiers pour 2018 (CL/204/8-R.1, R.2 et R.3) .....	12
9. Activités des organes pléniers et comités spécialisés	
a) Forum des femmes parlementaires (CL/204/9a)-R.1) .....	21
b) Comité des droits de l'homme des parlementaires (CL/204/9b)-R.1, R.2 et P.1) .....	15
c) Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient (CL/204/9c)-R.1 et P.1 à P.3) .....	21
d) Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire (CL/204/9d)-R.1, P.1 et P.2) .....	22

	<u>Page(s)</u>
e) Groupe du partenariat entre hommes et femmes (CL/204/9e)-R.1) .....	22
f) Groupe consultatif sur la santé (CL/203/9f)-R.1) .....	22
g) Forum des jeunes parlementaires de l'UIP (CL/204/9g)-R.1) .....	23
h) Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent (CL/204/9h)-P.1) .....	23
i) Groupe de facilitateurs concernant Chypre (CL/204/9i)-P.1) .....	24
10. 141 <sup>e</sup> Assemblée de l'UIP (Belgrade, Serbie, 13-17 octobre 2019) .....	29
11. Prochaines réunions interparlementaires (CL/204/11-P.1) .....	24
12. Amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP .....	29
13. Élections au Comité exécutif (CL/204/13-P.1) .....	29
14. Divers	

# Première séance

Dimanche 7 avril 2019

*La séance est ouverte à 9 h 40 sous la conduite de la Présidente de l'Union interparlementaire (UIP), Mme G. Cuevas Barron (Mexique).*

**Une minute de silence est observée en mémoire de feu M. Jiko Luveni, Président du Parlement des Fidji, et pour marquer la Journée internationale de réflexion sur le génocide des Tutsis au Rwanda en 1994.**

## Point 1 de l'ordre du jour

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR** (CL/204/A.1.rev)

**L'ordre du jour provisoire annoté révisé (CL/204/A.1.rev) est adopté.**

## Point 2 de l'ordre du jour

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA 203<sup>e</sup> SESSION DU CONSEIL DIRECTEUR** (CL/203/SR.1)

**Le compte rendu de la 203<sup>e</sup> session du Conseil directeur (CL/203/SR.1) est approuvé.**

## Point 3 de l'ordre du jour

### **PROPOSITIONS POUR L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA 140<sup>e</sup> ASSEMBLÉE**

À l'initiative de Mme M.N. Mensah-Williams (Namibie), appuyée by M. D. Pacheco (Portugal), il est proposé d'élire M. Ahmed bin Abdullah bin Zaid Al Mahmoud (Qatar) à la présidence de la 140<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP. Cette proposition est acceptée par acclamation.

## Point 4 de l'ordre du jour

### **QUESTIONS RELATIVES AUX MEMBRES DE L'UIP ET A LA SITUATION DE CERTAINS PARLEMENTS**

#### **a) Demandes d'affiliation et de réaffiliation à l'UIP et statut d'Observateur** (CL/204/4a)-P.1)

**La Présidente**, renvoyant au document CL/204/4a)-P.1 relatif à la demande d'affiliation à l'UIP déposée par le Parlement de Saint-Vincent-et-les Grenadines, dit qu'elle considère que le Conseil directeur souhaite approuver cette demande, comme le recommande le Comité exécutif.

**Il en est ainsi décidé.**

**M. T. Jomo Sanga** (Saint-Vincent-et-les Grenadines) explique qu'en sa qualité de Président de son Parlement il a pris la liberté d'exposer dans les grandes lignes les activités de l'UIP à son Parlement, qui a alors décidé à l'unanimité de demander à rejoindre les rangs de cette auguste organisation. Son Parlement est donc ravi que les démarches faites auprès de l'UIP dans ce sens aient atteint leur but. Il est impatient de travailler avec les autres Membres de l'UIP au renforcement de la démocratie et de l'état de droit, dont les principes doivent servir de référence au monde entier.

**La Présidente** répond qu'elle se réjouit de l'entrée à l'UIP d'un nouveau Membre de sa région, l'Amérique latine et les Caraïbes. Le Parlement de Saint Vincent-et-les Grenadines aura, à n'en pas douter, de bonnes raisons de se féliciter de son appartenance à l'UIP.

## **b) Situation de certains parlements**

**Le Secrétaire général**, relatant la situation de certains parlements, ainsi que les mesures que le Comité exécutif recommande au Conseil directeur d'adopter, dit que, si des progrès ont été enregistrés çà et là, d'autres situations continuent à donner de sérieuses inquiétudes.

Le Comité exécutif a commencé par examiner la situation en Érythrée qu'il suit de près, bien que le Parlement érythréen ne soit pas Membre de l'UIP, en raison des violations des droits de l'homme de parlementaires. Il recommande que le Comité des droits de l'homme des parlementaires reste saisi des cas des parlementaires érythréens dont il reste impossible de retrouver la trace et que l'UIP continue à surveiller la situation dans l'espoir de la voir se dénouer prochainement.

En République démocratique du Congo, des élections présidentielles et législatives longtemps reportées se sont tenues en décembre 2018 et en mars 2019, respectivement, ce qui est bon signe. Le Comité exécutif recommande que l'UIP prenne note de ce progrès et porte assistance au nouveau Parlement de transition du pays pour qu'il ait les capacités de s'acquitter des fonctions que lui ont conférées les électeurs.

En Guinée-Bissau, les élections législatives de mars 2019 ont enfin mis un terme aux querelles parlementaires internes qui paralysaient le pays. Le Comité exécutif recommande que l'UIP prenne note de ces faits nouveaux et recommence à apporter une assistance technique au parlement nouvellement élu.

En Libye, la situation reste inquiétante, l'ancien Congrès général national refusant toujours de se dissoudre et d'accepter comme légitime l'autorité de la Chambre des représentants élue en 2014, siégeant à Tobrouk et jouissant d'une reconnaissance internationale. Conscient que le danger d'un retour au conflit armé se rapproche, le Comité exécutif recommande que l'UIP continue à observer la situation et propose son aide à la Chambre des représentants pour qu'elle puisse, par un renforcement de ses capacités, exercer toutes les fonctions d'un vrai parlement.

Concernant la Thaïlande, où l'Assemblée nationale législative exerçait par intérim les fonctions de parlement depuis la prise de pouvoir par les militaires en mai 2014, les résultats des élections générales de mars 2019 doivent être officialisés sous peu, ce qui devrait ouvrir la voie à une normalisation de la situation. Prenant note de cette évolution positive, le Comité exécutif recommande que le nouveau Parlement thaïlandais reprenne sa place à l'UIP lors de la 141<sup>e</sup> Assemblée de l'Organisation en Serbie et continue à bénéficier de l'assistance technique que l'UIP a apportée aux législatures précédentes.

Pour ce qui est du Yémen, le Comité exécutif reste saisi de la situation et continue d'exprimer sa vive inquiétude devant la crise qui se prolonge dans ce pays et a des conséquences graves sur le fonctionnement du parlement. Il n'y a plus eu d'élections depuis 2003 et les parlementaires qui siègent vont donc rester en fonction tant que de nouvelles élections n'auront pas eu lieu. Le Comité exécutif recommande que l'UIP continue à travailler avec les deux parties (et à adresser ses lettres aux deux) pour encourager tous les partis concernés à constituer un front parlementaire uni, dans l'intérêt même de leur pays qui, sinon, pourrait ne pas recevoir l'aide humanitaire dont il a tant besoin. Dans l'intervalle, il insiste pour que les délégations yéménites aux réunions de l'UIP soient de composition pluraliste.

**La Présidente** affirme que l'UIP est prête à engager un dialogue impartial avec toutes les parties concernées pour favoriser l'unité parlementaire au Yémen.

**Le Secrétaire général**, passant au cas du Burundi, dit que l'UIP a tout mis en œuvre pour faciliter le règlement de la crise dans ce pays et continue à observer la situation. Le Comité exécutif recommande que l'UIP continue, là aussi, à travailler avec tous les acteurs nationaux à l'établissement d'une feuille de route qui aboutisse à la tenue d'élections libres et régulières en 2020 et à fournir une aide au Parlement burundais, notamment dans les domaines de l'égalité entre hommes et femmes et des changements climatiques, au titre du renforcement des capacités. Le Comité recommande aussi à l'UIP de s'attacher à rallier des appuis internationaux à la Commission Vérité et réconciliation qui, bien que manquant de fonds, s'efforce de s'acquitter de son mandat et de prévenir ainsi de nouvelles violences dans le pays. Il recommande enfin de poursuivre le dialogue avec les autorités burundaises pour les inciter à respecter certaines normes défendues par l'UIP.

Pour ce qui est du Cambodge, l'UIP est en pourparlers depuis quelque temps avec les autorités du pays au sujet des droits de l'homme des parlementaires membres du Parti du salut national du Cambodge (CNRP), qui est un parti d'opposition, et en particulier de son chef, qui a été libéré de prison et est assigné à résidence. Après les élections de 2018, auxquelles le CNRP a été empêché de participer, ce qui a mis à mal l'exercice des libertés politiques et suscité la consternation, le parti au

pouvoir détient tous les sièges au parlement. Cependant, selon un nouvel amendement apporté à la loi relative aux partis politiques, l'interdiction qui frappe les parlementaires pourrait être levée pour ceux qui déposent un recours en grâce auprès du Roi pour les infractions pénales qui leur sont reprochées. Le Comité exécutif recommande à l'UIP d'insister sur la nécessité d'envoyer une mission d'établissement des faits au Cambodge tout en continuant à suivre la situation, y compris celle des responsables politiques en détention, et de s'employer avec les autorités cambodgiennes à trouver une solution aux problèmes en suspens tels que l'incapacité de parlementaires cambodgiens de s'acquitter des fonctions prévues pour eux par la Constitution de leur pays.

**M. S. Yang (Cambodge)** dit que c'est un nouveau mandat qui commence pour le Parlement cambodgien après les récentes élections, et que les parlementaires cambodgiens dont le cas est examiné par le Comité des droits de l'homme des parlementaires sont maintenant en mesure de s'engager à nouveau en politique. Il prie donc le Comité de supprimer ces cas de sa liste.

**La Présidente** signale que ces cas seront examinés dans les jours à venir à la fois par le Comité des droits de l'homme des parlementaires et le Comité exécutif, et feront l'objet d'un rapport actualisé que le Conseil directeur entendra à sa prochaine séance.

**Le Secrétaire général**, poursuivant son rapport, indique qu'aux Maldives la situation s'achemine vers une normalisation après la victoire du candidat de l'opposition, ancien "client" du Comité des droits de l'homme des parlementaires, aux élections présidentielles de 2018. Après son élection, le nouveau Président a promptement rétabli dans leurs fonctions les parlementaires qui avaient été déchus de leur mandat, mis en prison ou exilés sous le régime de son prédécesseur. Vu cette évolution, le Comité a procédé à un examen de tous les cas maldiviens dont il était saisi et a décidé de les clore tous, sauf sept. L'UIP a en outre reçu du nouveau Président l'assurance que les erreurs du passé ne se reproduiraient pas et que des mesures seraient prises pour que les citoyens jouissent de libertés accrues. Le Comité exprime l'espoir que les élections législatives du 6 avril seront libres et que le parlement qui en sera issu répondra aux aspirations du peuple des Maldives.

Le Comité exécutif recommande à l'UIP de poursuivre son dialogue avec le Parlement des Maldives et d'en accroître les capacités par son aide.

Il note que le Parlement des Maldives a proposé d'accueillir le prochain Sommet des Présidents de parlement d'Asie du Sud sur la réalisation des ODD.

Au Nicaragua, la situation générale est préoccupante. Les manifestations de rue qui ont eu lieu pour protester contre les mesures gouvernementales ont plongé le pays dans une crise politique à laquelle les autorités ont répondu par la répression. L'UIP, qui a offert d'aider le Parlement à agir plus énergiquement pour résoudre les problèmes, n'a pas reçu de réponse à ce jour. Le Comité exécutif est impatient d'obtenir des éclaircissements de la délégation nicaraguayenne et fera connaître au Conseil directeur ses recommandations sur la situation au Nicaragua avant la fin de l'Assemblée.

**M. P.F. Casini (Italie)** dit que la situation, alarmante, au Nicaragua semble s'aggraver encore. L'UIP ne devrait donc pas relâcher sa surveillance. Elle doit en outre exprimer son attachement à la liberté du peuple nicaraguayen, notamment en s'élevant contre les restrictions imposées par les intellectuels et les institutions sociales du pays.

**La Présidente**, notant que la grande interrogation concerne la cause des manifestations de rue, réaffirme que le Comité exécutif entend débattre encore de la situation à sa prochaine réunion, une fois qu'il aura reçu les éclaircissements de la délégation nicaraguayenne.

**Le Secrétaire général**, passant à la situation en Palestine, rappelle que le Conseil législatif palestinien a été dissous fin 2018 en prévision des élections législatives proposées et que la qualité de Membre de l'UIP est exercée actuellement par le Conseil national palestinien, qui est l'organe législatif de l'Organisation de libération de la Palestine. Les Palestiniens sont cependant toujours divisés sur la date et les modalités de ces élections. Le Comité exécutif recommande que l'UIP engage instamment les autorités palestiniennes à organiser des élections dès que possible afin qu'un parlement remplissant toutes les fonctions du pouvoir législatif soit promptement mis en place. Il recommande également que le Comité des droits de l'homme des parlementaires reste saisi des cas des parlementaires palestiniens détenus dans des prisons israéliennes, de même que des cas des membres du Conseil national palestinien dont les droits de l'homme auraient été violés par l'Autorité palestinienne et fasse rapport sur ces cas au Conseil à la 141<sup>e</sup> Assemblée.

Au Soudan du Sud, on espère que les efforts actuellement déployés pour mettre fin au conflit civil et aux dissensions à l'intérieur du gouvernement aboutiront et faciliteront un retour rapide à la normale. Ayant pris note des faits nouveaux allant dans ce sens, le Comité exécutif recommande que l'UIP encourage les autorités du pays à respecter tous les accords de paix, présents et futurs.

À Sri Lanka, le Parlement fonctionne de nouveau après une période de querelles internes provoquées par la décision du Président de la République de remplacer son Premier Ministre par l'ancien président du pays, laquelle a fait craindre qu'il ne tente ainsi de saper l'autorité du parlement. Cependant, certains parlementaires de l'opposition se sont plaints à l'UIP de ne pas avoir au parlement la place qu'ils devraient avoir. Le Comité exécutif recommande donc d'insister sur le fait que tous les membres des partis politiques représentés doivent être assurés de pouvoir prendre part aux débats parlementaires en toute justice et égalité et qu'il est inadmissible que le gouvernement intervienne dans le fonctionnement du parlement. Très attaché à l'intégrité du parlement, le Comité exécutif plaide vigoureusement pour qu'elle soit préservée.

Pour ce qui est de la République arabe syrienne, la fin du conflit en cours semble maintenant imminente. Dans son dialogue avec les autorités parlementaires du pays, l'UIP n'a cessé de souligner que le parlement devait jouer un rôle de premier plan dans les efforts de règlement du conflit et chercher toujours à traduire la volonté du peuple syrien. Son Groupe de travail sur la Syrie, créé en 2017, a été incapable, pour diverses raisons, d'atteindre ses objectifs premiers mais l'UIP reprend espoir depuis que son Secrétaire général a été invité à se rendre en Syrie. Le Comité exécutif recommande donc à ce dernier d'accepter l'invitation à se rendre en Syrie pour préparer le terrain à un engagement plus ferme de l'UIP aux côtés du Parlement syrien à Damas.

Quant à la situation en Turquie, les suites de la tentative de coup d'État de 2016 ont cédé la place dans les préoccupations de l'UIP aux cas de violation des droits de l'homme portés à la connaissance du Comité des droits de l'homme des parlementaires. Cependant, la mission d'établissement des faits qui avait été unanimement acceptée n'a pas encore eu lieu car les autorités turques étaient trop occupées par les récentes élections municipales. Le Comité espère qu'avec l'aide de la délégation turque à la présente Assemblée, il sera possible de fixer une date pour la mission.

**La Présidente**, louant la volonté manifeste de la délégation turque d'organiser promptement la mission dans un esprit d'ouverture, dit que ses négociations avec la délégation à ce sujet approchent de leur conclusion et qu'elle fera part au Conseil de leurs résultats à la prochaine séance.

**Mme R. Cavakçi Kan (Turquie)** confirme que sa délégation est impatiente d'arrêter la date et les détails de la mission d'établissement des faits et a transmis des informations au Comité des droits de l'homme des parlementaires à la présente Assemblée.

**Le Secrétaire général**, évoquant la situation dans la République bolivarienne du Venezuela, dit qu'elle s'est considérablement dégradée lorsque le parti d'opposition a remporté la majorité des sièges au parlement en 2015 et que, depuis lors, plusieurs tentatives ont été faites pour priver le parlement de ses pouvoirs. Des parlementaires vénézuéliens se sont plaints à l'UIP de ne pouvoir quitter le pays pour participer à ses réunions et de ne pas recevoir leur traitement. Plus récemment, l'Assemblée nationale a refusé de reconnaître la présidence du pays et son Président s'est proclamé Président de la République par intérim et son action lui a valu le soutien d'États européens et des États-Unis.

Le Comité exécutif a publié récemment des déclarations pour condamner énergiquement toutes les tentatives visant à empêcher les parlementaires vénézuéliens de participer aux réunions de l'UIP et exprimer son inquiétude devant la dégradation de la situation. Faute de coopération de la part des autorités vénézuéliennes, l'UIP n'a pas pu cependant entreprendre la mission d'établissement des faits à laquelle ces mêmes autorités avaient donné leur accord, comme d'ailleurs le Conseil directeur, à la précédente Assemblée. Le Comité exécutif recommande que l'UIP continue à observer la situation, soutienne fermement l'institution parlementaire et exprime sa préoccupation devant les manœuvres tentées pour restreindre la liberté de mouvement des parlementaires vénézuéliens ou les empêcher d'une autre façon d'exercer leurs fonctions.

**La Présidente** dit qu'après s'être encore complexifiée au cours des six derniers mois, la situation au Venezuela est plus critique que jamais. Les autorités du pays ont confirmé par écrit leur accord à la mission d'établissement des faits mais n'ont rien fait depuis pour l'organiser. La seule manière d'avancer est donc d'engager le dialogue avec toutes les parties afin d'obtenir une invitation écrite. Celle-ci permettrait à des membres à la fois du Comité des droits de l'homme des parlementaires et du Comité exécutif de se rendre, avec elle-même, en mission au Venezuela.

**M. P.F. Casini (Italie)** fait observer que le dialogue est la solution idéale mais que l'une des parties n'y est pas disposée. Le Gouvernement vénézuélien est le seul obstacle à la réalisation de la mission acceptée et c'est à lui seul que les parlementaires vénézuéliens doivent d'être manifestement privés de leurs droits et libertés fondamentaux. L'UIP doit exprimer sa solidarité avec eux en disant crûment la vérité et en dénonçant les mesures de répression prises par le régime Maduro.

**M. T.I. Guanipa Villalobos (République bolivarienne du Venezuela)** dit qu'il est essentiel que l'UIP se rende en mission dans son pays pour bien comprendre ce qui se passe sur le terrain. Tous les Vénézuéliens souhaitent être représentés par leurs parlementaires élus mais le Gouvernement fait fi de la volonté du peuple et recourt au contraire à la violence armée contre lui et à des tactiques de terroriste. Pourtant, les Vénézuéliens ne reculeront pas tant qu'ils n'auront pas remporté la victoire dans leur lutte pour la paix, la liberté, l'indépendance et les droits de l'homme. Ils accueillent avec joie toutes les manifestations de soutien à cette cause.

**M. D. Pacheco (Portugal)** dit que l'UIP doit en tout temps et partout dans le monde exprimer sa solidarité avec les parlementaires et défendre leurs droits et leurs libertés. Cela vaut particulièrement dans le cas des collègues vénézuéliens qui sont en butte à la répression et empêchés d'assister à l'Assemblée.

**Mme M.Y. Ferrer Gómez (Cuba)**, constatant que les manifestations anti-Maduro se poursuivent dans les rues de la République bolivarienne du Venezuela, dit que la situation est téléguidée par les États-Unis d'Amérique qui voient le Venezuela comme un risque pour leur sécurité et lui ont imposé des sanctions économiques tout en le menaçant de manière déguisée d'une intervention. Cette attitude s'apparente à une attaque terroriste orchestrée de l'étranger et dirigée contre tout un peuple dont les ressources naturelles sont déjà pillées. Les États-Unis ont exprimé leur soutien au président autoproclamé dont l'action, illégale, prouve que des membres de l'Assemblée nationale sont mêlés au complot. L'UIP a le devoir de s'employer à faire respecter l'indépendance et la souveraineté du peuple vénézuélien, qui est en droit de décider de l'avenir politique, économique et social de son pays sans ingérence étrangère d'aucune sorte.

**Mme W. Bani Mustafa (Jordanie)** dit qu'il faut saisir les occasions de dialogue, sans aucune ingérence étrangère. Tentant une manœuvre qui a reçu l'aval de l'étranger, le Président de l'Assemblée nationale a effectivement ourdi un coup d'État contre le Président légitimement élu du pays. Il faut éviter de prendre parti et adopter au contraire une attitude impartiale et équilibrée si l'on veut favoriser le dialogue interne nécessaire au règlement de la crise vénézuélienne.

**La Présidente** fait remarquer que l'Assemblée nationale vénézuélienne est Membre de l'UIP et que l'UIP observe la situation au Venezuela conformément à sa politique de neutralité et de non-ingérence dans les affaires intérieures des pays. Tant que la mission, acceptée, dans le pays n'aura pas eu lieu, le Comité des droits de l'homme des parlementaires n'a pas d'autre choix que d'examiner les cas qui lui sont soumis en se fiant aux informations qui lui viennent d'autres sources.

**Mme M. Espinales (Nicaragua)** conseille de se laisser guider, dans le traitement de cette question, par les principes immuables de l'impartialité et du respect de la souveraineté du peuple vénézuélien. La pluralité des opinions doit aussi être respectée et, si l'égalité de traitement doit prévaloir pour tous les parlementaires, il n'en reste pas moins que trois membres de l'Assemblée nationale vénézuélienne se sont vu refuser la possibilité de participer à la présente Assemblée à un moment où il est particulièrement important qu'ils soient entendus.

**M. J.P. Letelier (Chili)** dit que le rôle de l'UIP n'est pas de déterminer si les gouvernements sont légitimes ou non mais de soutenir ses Parlements membres. Elle doit entendre toutes les voix dans le conflit vénézuélien et condamner et rejeter toute tentative d'ingérence étrangère dans le pays. Cependant, les droits de l'homme transcendant toutes les idéologies politiques, il est juste que l'UIP demande l'aval à la fois du Gouvernement et de l'Assemblée nationale du Venezuela pour sa mission vitale. L'UIP doit promouvoir le dialogue pour qu'un retour à la normale soit possible et a d'autant plus un rôle à jouer que la crise interne du Venezuela et l'exode massif des Vénézuéliens ne retiennent guère l'attention au plan mondial.

**La Présidente** explique que le but de la mission d'établissement des faits est de permettre à des membres du Comité des droits de l'homme des parlementaires, accompagnés d'elle-même et de membres du Comité exécutif, d'engager un dialogue franc et ouvert avec toutes les parties et de recueillir des informations sur place, notamment sur les atteintes aux droits de l'homme dont se plaignent les parlementaires vénézuéliens. Elle continuera donc à faire pression pour que la mission ait lieu et informera le Conseil directeur du résultat de ses efforts.

**Le Secrétaire général**, concluant son rapport, attire l'attention sur la situation en Algérie, où le Président Bouteflika a finalement démissionné après des semaines de manifestations populaires. En exigeant, cependant, que disparaissent tous les vestiges de ce régime, le peuple algérien crée une instabilité qui pourrait finir par affecter le fonctionnement du Parlement algérien. Déjà, la délégation algérienne à la présente Assemblée a dû renoncer à y participer. Le Comité exécutif recommande au Conseil de prendre note de la situation, étant entendu que toute nouvelle information d'importance lui sera communiquée en temps voulu.

**Le Conseil directeur prend note des informations qui lui ont été communiquées sur la situation des parlements mentionnés et approuve les recommandations du Comité exécutif qui s'y rapportent.**

### ÉTABLISSEMENT DU QUORUM

**Le Secrétaire général** annonce que le quorum a été fixé à 87 pour la 204<sup>e</sup> session conformément à l'article 34.2 du Règlement du Conseil directeur, les membres du Conseil directeur ou leurs remplaçants participant à la première séance du Conseil étant au nombre de 173.

*La séance est levée à 11 h 15.*

## Deuxième séance

Mercredi 10 avril

*La séance est ouverte à 9 h 55 sous la conduite de Mme. G. Cuevas Barron (Mexique), Présidente de l'Union interparlementaire.*

Point 5 de l'ordre du jour

### RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

#### a) Sur ses activités depuis la 203<sup>e</sup> session du Conseil directeur

**La Présidente**, après avoir donné, à l'aide de diapositives, un aperçu de ses activités depuis la dernière session du Conseil directeur, ainsi que des projets à venir, dit qu'elle s'est surtout employée à nouer des relations de travail plus étroites avec les Membres de l'UIP, et a beaucoup appris lors de ses visites dans les nombreux pays où elle a été aimablement accueillie par le parlement national. Ces activités et les projets à venir sont relatés en détail dans le *Rapport d'activité de la présidence de l'UIP : Évaluer la première moitié du mandat 2017-2020 à l'aune des activités menées*, disponible sur le site web de l'UIP (<https://www.ipu.org/fr/ressources/publications/propos-de-luip/2019-04/rapport-dactivite-de-la-presidence-de-luip-evaluer-la-premiere-moitie-du-mandat-2017-2020-laune-des>).

**Le Conseil directeur prend acte du rapport d'activité de la Présidente.**

#### b) Sur les activités du Comité exécutif

**La Présidente** indique que la plupart des sujets dont le Comité exécutif a traité pendant ses trois jours de délibérations intenses et fructueuses à Doha, feront l'objet de rapports sous les points pertinents de l'ordre du jour. Le Comité a pris note de son rapport d'activité et souligné l'importance du rôle que joue l'UIP dans le renforcement du multilatéralisme et la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD), qui devraient être priorités dans les stratégies d'action parlementaire. Il a aussi souligné la nécessité pour l'UIP d'étudier de manière plus approfondie les questions liées au financement, à l'économie et au commerce.

Pour soutenir les efforts de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent que déploie l'UIP, le Comité exécutif a décidé à l'unanimité qu'un projet de protocole d'accord entre l'UIP, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) et le Bureau de lutte contre le terrorisme (BLT) (voir annexe du document CL/204/6a)-R.1) serait soumis au Conseil pour approbation. Elle considère que le Conseil souhaite prendre acte du protocole d'accord et autoriser ainsi le Secrétaire général à procéder à sa signature avec les deux autres parties.

**Il en est ainsi décidé.**

Concernant la situation de certains parlements, le Comité exécutif a pris note de la présentation du Secrétaire général et a formulé des recommandations que le Conseil a entérinées à sa première séance. S'agissant du Nicaragua, elle a, depuis, évoqué la situation avec un membre de la délégation nicaraguayenne, qui l'a informée de projets allant dans le sens d'une réconciliation nationale et d'une réforme électorale. Ils sont tombés d'accord sur le fait que l'UIP devait continuer à suivre de près la situation et échanger avec le Gouvernement nicaraguayen et avec l'opposition pour avoir une vision impartiale de la situation. Le Comité exécutif a validé cet accord, et approuvé en principe toute demande d'aide dont bénéficierait le Parlement national. Elle part de l'idée que le Conseil souhaite faire de même.

**Il en est ainsi décidé.**

Elle a aussi engagé des discussions franches et transparentes avec le chef de la délégation turque et la Présidente du Comité des droits de l'homme des parlementaires concernant l'organisation de la mission proposée d'établissement des faits en Turquie. Il est entendu que la mission aura accès

à toutes les personnes qu'elle souhaite rencontrer. Le Secrétariat de l'UIP communiquera une liste des personnes avec lesquelles la mission aimerait s'entretenir. Les discussions laissent à penser que la mission aura probablement lieu en juin 2019, ce qui illustre les résultats positifs que le dialogue permet d'obtenir. Les deux parties s'attachent maintenant à fixer les conditions à remplir pour la mission.

S'agissant des questions financières, c'est la Présidente du Sous-Comité des finances qui fera rapport sur les délibérations du Comité exécutif.

La date du 130<sup>e</sup> anniversaire de l'UIP approchant, le Comité exécutif a examiné des propositions tendant à ce qu'il soit célébré du 30 juin 2019 au 30 juin 2020. Dans ce contexte, il a approuvé la publication d'un livre anniversaire rassemblant des contributions de tous les Membres de l'UIP, ainsi que l'organisation d'une campagne parlementaire mondiale comportant : une série de six chapitres retraçant l'histoire de l'UIP dans l'e-bulletin ; une exposition aux Sièges de l'ONU à Genève (Salle des pas perdus) et à New York (Centre des visiteurs) en juin/juillet 2019 ; une exposition virtuelle en ligne comprenant une vidéo et une frise chronologique ; des marques, slogans et #hashtags créés spécialement pour l'occasion ; des opérations de marketing direct auprès des parlements, dont un courrier adressé à tous les parlementaires pour expliquer ce que l'UIP peut leur apporter ; un éventail d'outils et de produits proposés aux parlements, comprenant des messages clés ; et un ensemble d'outils pour les réseaux sociaux visant à encourager tous les Membres à célébrer cet anniversaire historique.

Le Comité exécutif a en outre recommandé au Secrétariat de l'UIP de compléter et d'étoffer le projet de charte sur le parlementarisme international avant qu'il ne soit distribué à tous les Membres pour commentaire. Un projet final sera donc établi à temps pour être examiné à la 141<sup>e</sup> Assemblée et adopté soit à la 142<sup>e</sup> Assemblée soit le 30 juin 2020. Elle considère que le Conseil directeur souhaite approuver ces propositions relatives au 130<sup>e</sup> anniversaire de l'UIP.

#### **Il en est ainsi décidé.**

Le Comité exécutif a aussi discuté d'un projet de stratégie de communication triennale qu'il recommande au Conseil directeur d'adopter. Conçue pour positionner l'UIP comme source d'information unique au monde sur les parlements et les parlementaires mais aussi à leur service, la stratégie de communication a été établie sur la base d'une large consultation de parties prenantes internes et externes et elle est en phase avec la Stratégie de l'UIP pour 2017-2021 et la vision de la Présidente de l'UIP. Elle cherche à mobiliser tous les Membres et tous les groupes géopolitiques, à donner une voix aux parlementaires du monde entier et à montrer que les parlements font partie de la solution aux problèmes mondiaux. Elle comporte aussi des sous-stratégies visant à développer le site web et les outils numériques de l'UIP de manière à les rendre plus interactifs et à instaurer un canal de communication bidirectionnel entre l'UIP et ses Membres, afin de favoriser l'échange des meilleures pratiques. Des modifications ont été apportées au texte afin d'en renforcer le caractère inclusif et un exemplaire du projet révisé a été communiqué aux Membres. Elle part de l'idée que le Conseil directeur souhaite adopter ce projet révisé.

#### **Il en est ainsi décidé.**

Le Comité exécutif n'est pas saisi actuellement d'amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP mais il a appris que le Groupe du partenariat entre hommes et femmes avait l'intention de soumettre des amendements, conformément à la procédure prévue, qui puissent être adoptés à la 141<sup>e</sup> Assemblée à Belgrade. Le Comité a indiqué qu'il était d'accord pour que soient proposés des amendements tendant à sanctionner plus sévèrement les parlements qui envoient systématiquement aux Assemblées de l'UIP des délégations composées uniquement d'hommes ou uniquement de femmes, et même à restreindre leurs droits de vote.

Quant à l'idée de créer un groupe de haut niveau sur la diplomatie parlementaire, elle n'a pas été accueillie très favorablement par le Comité exécutif, qui a plutôt recommandé de se servir des ressources disponibles et de faire appel à la Présidente et au Secrétaire général, ainsi qu'à divers autres titulaires de charges, pour réaliser des missions de diplomatie parlementaire au nom de l'UIP.

À la proposition de création d'un groupe consultatif sur l'économie, le Comité a préféré la solution consistant à revoir le mandat et la composition de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce. Il a donc prié le Secrétariat de l'UIP de remanier la proposition initiale dans ce sens et de présenter les résultats de sa réflexion à la 141<sup>e</sup> Assemblée à Belgrade.

Le Secrétaire général a attiré l'attention du Comité exécutif sur les prochaines réunions interparlementaires qui demandent l'approbation des organes directeurs et lui a annoncé que le Parlement rwandais avait officiellement offert d'accueillir la 143<sup>e</sup> Assemblée, sous réserve que sa demande d'aide financière soit acceptée. Le Parlement kényan, de son côté, a offert d'accueillir la 144<sup>e</sup> Assemblée et le Comité exécutif a autorisé le Secrétariat à prendre les premières dispositions techniques et à se rendre sur place pour se préparer au cas où l'UIP recevrait une invitation officielle.

Le Secrétaire général a indiqué au Comité les dates de la 142<sup>e</sup> Assemblée en avril 2020. Celle-ci aura lieu juste après les vacances de Pâques. Il n'a pas été possible de négocier de meilleures dates car le Centre International de Conférences (CICG) va subir des travaux de rénovation, ce qui va limiter le nombre de salles disponibles.

Enfin, le Comité exécutif a été informé que le Comité préparatoire de la cinquième Conférence mondiale des Présidents de parlement avait décidé de tenir la Conférence à Vienne pendant la semaine du 17 août 2020, à l'invitation du Parlement autrichien.

**Le Conseil directeur prend note du rapport de la Présidente sur les activités du Comité exécutif. Il entérine les recommandations formulées par le Comité exécutif à ce sujet.**

Point 6 de l'ordre du jour

**RAPPORT ANNUEL DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LES ACTIVITÉS DE L'UIP EN 2018**

**a) Mise en œuvre de la Stratégie de l'UIP pour 2017-2021 et coopération avec le système des Nations Unies**  
(CL/204/6a)-R.1)

**Le Secrétaire général**, illustrant par des diapositives la mise en œuvre de chacun des huit objectifs que comporte la Stratégie de l'UIP pour 2017-2021, dit que le rapport contenu dans le document CL/204/6a)-R.1 est à lire en même temps que le *Rapport annuel 2018/19* qui a été distribué aux Membres. Il signale que l'annexe I donne la liste des activités entreprises avec les Nations Unies, que l'annexe II contient le tableau matriciel résumé pour 2018 et que l'annexe IV porte sur le protocole d'accord entre l'UIP, l'ONUDC et le BLT, qui envoie un message politique fort en traduisant le désir des parlements de s'impliquer davantage dans la lutte antiterroriste à laquelle l'UIP participe déjà activement.

**Le Conseil directeur prend note du rapport annuel du Secrétaire général.**

Point 8 de l'ordre du jour

**RÉSULTATS FINANCIERS POUR 2018**  
(CL/204/8-R.1, R.2 et R.3)

**Mme M. Kiener Nellen (Suisse)**, Présidente du Sous-Comité des finances, rendant compte des travaux du Sous-Comité et des discussions du Comité exécutif sur la gestion financière de l'UIP, dit qu'à sa réunion de Doha le Sous-Comité a examiné les résultats financiers de l'UIP pour 2018 tels qu'exposés dans le rapport financier et les états financiers vérifiés (CL/204/8-R.1), le rapport sur la situation financière de l'UIP au 31 janvier 2019 (CL/204/8-R.2) et le rapport des Vérificateurs internes des comptes (CL/204/8-R.3). Un mois plus tôt environ, le Sous-Comité a aussi participé avec le Vérificateur interne de l'UIP à une conférence téléphonique avec le Contrôle fédéral des finances de la Confédération suisse, qui les a informés de l'issue de sa vérification extérieure et a fourni les éclaircissements demandés.

Du côté des recettes, les placements de l'UIP ont accusé une perte non réalisée de 4,8 pour cent en fin d'exercice mais sont repartis à la hausse au début de l'année 2019. Du fait de la tenue de deux Assemblées à Genève et de deux sessions supplémentaires du Comité exécutif, les dépenses ont augmenté et entraîné un déficit de fonctionnement de 607 000 CHF, contre un excédent de 767 000 CHF en 2017. En même temps, le montant total des contributions volontaires reçues et dépensées a augmenté et dépassé les 3 millions de francs suisses, soit une hausse de 6 pour cent depuis 2017.

Le Vérificateur extérieur des comptes a émis une opinion sans réserve sur les états financiers, les méthodes de comptabilité et la santé financière de l'UIP. Il a aussi noté que l'UIP avait mis en œuvre la recommandation qu'il avait faite sur la comptabilisation des contributions volontaires et constaté l'intégrité du système de contrôle interne de l'UIP par rapport à sa gestion financière, ainsi que la conformité de l'UIP à la nouvelle norme IPSAS 39 (Normes comptables internationales pour le secteur public) concernant les avantages du personnel. Il conclut que les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de l'UIP au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie conformément aux Normes IPSAS et au Règlement financier de l'UIP. Il a confirmé en outre que le rapport de l'UIP était complet, que toutes les questions y étaient exposées en toute transparence et qu'il n'y avait pas de problème "caché" et a souligné le bon fonctionnement du Secrétariat de l'UIP et la qualité exemplaire des états financiers.

S'agissant des Membres qui risquent de voir leurs droits suspendus à cause de retards dans le paiement de leurs contributions statutaires, le Comité exécutif a décidé que les parlements du Honduras, de Mauritanie et de Papouasie-Nouvelle-Guinée perdraient ces droits s'ils ne s'acquittaient pas de ce qu'ils devaient avant le 1<sup>er</sup> octobre 2019. Comme les montants dus sont assez modestes, d'autres Membres souhaiteront peut-être les aider à éponger leurs dettes.

Le Comité exécutif a aussi approuvé les dispositions administratives prises pour la présidence de l'UIP, dont le budget de voyages et les honoraires sont fixés dans un esprit de transparence et de flexibilité. Il a en outre accueilli favorablement la demande d'aide financière du Parlement du Rwanda. Cette aide, qui ne dépassera pas les 100 000 CHF, sera versée au cas où ce parlement accueillerait la 143<sup>e</sup> Assemblée, et a des précédents : d'autres parlements de pays en développement, en particulier ceux de Cuba et du Burkina Faso, en ont bénéficié dans le passé. Il recommande que, dans cette éventualité, une provision à cette fin soit inscrite au budget de 2020 et soumise à l'approbation du Conseil directeur à la prochaine Assemblée en octobre 2019.

**M. V. Macedo (Portugal)**, *Vérificateur interne des comptes*, dit en présentant son rapport (CL/204/8-R.3), que la vérification interne des comptes est essentielle pour apprécier l'efficacité de la gouvernance de l'UIP. En procédant à cette vérification, il a été d'abord attentif à la transparence, comme le montrent ses observations sur le recrutement des interprètes, qui doit tenir compte à la fois du prix et de la qualité des prestations, pour les réunions devant avoir lieu ailleurs qu'à Genève. L'UIP a l'ambition de rendre de meilleurs comptes à ses Membres et de le faire en toute transparence. Aussi a-t-il proposé que soit établi tous les ans un rapport exposant les mesures prises pour maintenir et renforcer cette transparence au sein de l'UIP. Il estime qu'il s'agit là d'une proposition constructive qui ajouterait de la valeur aux états financiers et les rendrait plus compréhensibles.

**Mme M. Kiener Nellen (Suisse)**, *Présidente du Sous-Comité des finances*, dit que le Sous-Comité travaille dans le respect des normes internationales relatives à la transparence et est ouvert à cette proposition, qui pourrait inclure l'établissement d'un registre des recettes et des dépenses. Le Comité comprend aussi l'esprit dans lequel a été faite l'observation concernant les interprètes, que l'UIP recrute toujours en fonction de critères de qualité et de coût, et qu'elle engage souvent sur place, pour les réunions qui se déroulent ailleurs qu'à Genève, lorsque les combinaisons de langues le lui permettent.

**M. P. Dallier (France)**, rappelant que les Membres comptent ne pas voir augmenter leurs contributions statutaires pour 2019/2020, dit que l'UIP pourrait choisir en priorité des placements à faible risque pour protéger son capital. Elle devrait aussi trouver le moyen de réduire les coûts de la production de l'ouvrage anniversaire proposé pour les 130 ans de l'UIP, qui sont à son avis excessifs.

**Le Secrétaire général** assure que l'UIP a pris bonne note des observations du Vérificateur interne et ne ménagera pas ses efforts pour mieux rendre compte et améliorer l'efficacité et la transparence de sa gestion financière. S'agissant des services d'interprétation, l'UIP continuera à se les procurer dans le respect des normes internationales de compétence et de qualité. Concernant ses placements, elle a toujours eu tendance à choisir les options à moindre risque pour protéger son capital et a obtenu des rendements raisonnables au vu des taux d'intérêt bas qui prévalent actuellement. Elle va étudier en outre la possibilité d'établir un rapport sous l'angle de la transparence et un registre des intérêts pour les cadres supérieurs et la direction de l'UIP.

Après avoir analysé la situation financière de l'UIP, le Comité exécutif a conclu que l'UIP n'était pas menacée de faillite. Il ne faudrait pas, cependant, laisser le montant des arriérés de contributions croître de façon exponentielle. Les groupes géopolitiques sont donc encouragés à s'employer pour que leurs membres s'acquittent de tout arriéré. À propos des contributions statutaires pour 2019/2020,

il est effectivement entendu qu'il n'y aura pas d'augmentation autre que le modeste montant nécessaire pour subvenir aux coûts de l'organisation de la cinquième Conférence mondiale des Présidents de parlement, qui est accepté et dont il sera tenu compte dans l'établissement du budget 2020.

S'agissant des contributions volontaires, les documents dont est saisi le Conseil montrent que les ressources extrabudgétaires représentent environ un quart du budget et émanent de sources identifiées conformément aux conditions applicables. Il remercie l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (Asdi) de la constance de son soutien, qui doit passer à 4,8 millions de francs suisses, et demande à la délégation canadienne d'aider l'UIP dans ses négociations avec le ministère canadien des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement pour que celui-ci reconduise son financement d'activités relatives à l'égalité entre les sexes. Des négociations similaires sont actuellement en cours avec Irish Aid.

De plus, des plans et des stratégies de collecte de fonds sont actuellement dressés pour étendre les activités entreprises en application de l'accord de coopération signé en 2018 avec le Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant, hébergé par l'Organisation mondiale de la Santé. L'UIP apprécie vivement le soutien reçu de la Chine, qui a versé 1,5 million de dollars E.-U. pour le renforcement des capacités et un 1 million de dollars E.-U. pour les activités antiterroristes, et de l'Union européenne pour Djibouti, dont elle subventionne le renforcement des capacités à hauteur de 260 000 euros. Des projets de l'UIP sont actuellement en cours d'exécution au Myanmar, en Tunisie, en Turquie et au Vanuatu avec un financement du système des Nations Unies, qui a aussi confirmé récemment l'allocation de 2,2 millions de dollars E.-U. au programme conjoint UIP/ONU de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. De leur côté, les parlements sont encouragés à suivre l'exemple de l'Assemblée nationale de la République de Corée, qui continue à apporter un soutien en nature à l'UIP en détachant du personnel auprès d'elle. Enfin, la Fondation du Qatar a été sollicitée pour les activités de promotion de la santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent, de même que les autorités du Qatar dont l'aide servirait à financer la réalisation d'activités prévues au titre de la Stratégie de l'UIP pour 2017-2021. Le Comité exécutif a recommandé que soient poursuivis ces efforts de collecte de fonds, sous réserve de l'approbation du Conseil directeur.

Ainsi que l'a recommandé le Comité exécutif et sous réserve de l'approbation du Conseil directeur, l'UIP est prête à explorer avec les autorités suisses la possibilité d'agrandir ses locaux de Genève pour y accueillir un personnel de plus en plus nombreux. Rappelant que ces autorités ont généreusement offert une aide financière et matérielle pour la construction des locaux actuels, il exprime l'espoir de pouvoir obtenir d'autres sources, comme la Chine et le Qatar, des fonds extrabudgétaires pour la conception et la réalisation de ce projet.

**La Présidente** dit que les jugements positifs portés sur la situation financière de l'UIP l'amènent à penser que le Conseil directeur souhaite approuver la gestion financière du Secrétaire général pour 2018.

**Il en est ainsi décidé.**

**La Présidente** ajoute qu'elle considère aussi que le Conseil directeur souhaite approuver la recommandation du Comité exécutif tendant à ce que l'UIP prélève de son fonds de roulement une somme de l'ordre de 80 000 à 100 000 CHF pour subvenir aux frais du personnel assigné à la 143<sup>e</sup> Assemblée au cas où celle-ci serait l'hôte du Parlement rwandais.

**Il en est ainsi décidé.**

**La Présidente** dit que, de même, elle part de l'idée que le Conseil directeur souhaite approuver la poursuite par l'UIP de ses efforts de collecte de fonds comme proposé, ainsi que la demande du Secrétaire général de pousser plus loin les consultations préliminaires en vue de l'agrandissement éventuel du bâtiment du Siège de l'UIP à Genève grâce à des sources de financement extrabudgétaires, en provenance notamment du Qatar et de la Chine.

**Il en est ainsi décidé.**

**M. V. Macedo (Portugal), Vérificateur interne des comptes**, appuyé par **M. D. Pacheco (Portugal)**, demande des éclaircissements sur le point de savoir si son rapport et les recommandations qu'il contient ont été approuvés.

**Le Secrétaire général** répète qu'il accueille favorablement ces recommandations et assure qu'il mettra tout en œuvre pour les appliquer.

**La Présidente** conclut qu'elle considère que le Conseil directeur souhaite approuver ces recommandations dont la mise en œuvre incombe au Secrétaire général.

**Il en est ainsi décidé.**

**La Présidente** exprime l'espoir que le Vérificateur interne aidera l'UIP à établir une feuille de route pour la mise en œuvre de ses recommandations, y compris celles qui touchent à la question capitale de la transparence.

#### Point 9 de l'ordre du jour

### **ACTIVITÉS DES ORGANES PLÉNIERS ET DES COMITÉS SPÉCIALISÉS**

#### **b) Comité des droits de l'homme des parlementaires** (CL/204/9b)-R.1, R.2 et P.1)

**Mme A. Jerkov (Serbie)**, Présidente du Comité des droits de l'homme des parlementaires, rendant compte des travaux effectués par le Comité à sa session de Doha et présentant les cas et les projets de décision s'y rapportant (document CL/204/9b)-R.2), dit que le Comité avait à son ordre du jour les cas de 187 parlementaires de 12 pays. Sur ces parlementaires, 35 pour cent viennent des Amériques, 32 pour cent d'Europe, 24 pour cent d'Afrique et 9 pour cent d'Asie. Quelque 25 pour cent des cas concernent des femmes parlementaires et 84 pour cent, des membres de l'opposition.

Les décisions qu'elle va présenter au Conseil ont trait à 145 parlementaires de 8 pays. Sur ces 145 parlementaires en butte à des violations à travers le monde, 64 viennent du Venezuela et 61 de Turquie. Il est infiniment regrettable que le nombre de collègues exposés à la répression à cause de leur travail de parlementaires soit en hausse constante.

### **AFRIQUE**

#### **Côte d'Ivoire**

Le Comité présente deux nouveaux cas de Côte d'Ivoire, ceux de MM. Jacques Ehouo et Alain Lobognon. M. Ehouo a été inculpé par le procureur bien que le Bureau de l'Assemblée nationale ait demandé la suspension de la procédure engagée contre lui. Quant à M. Lobognon, il a été condamné en première instance à un an d'emprisonnement, puis en appel à six mois d'emprisonnement avec sursis pour avoir exprimé dans un tweet son inquiétude au sujet de la situation de M. Ehouo.

Le Comité a eu une audition constructive avec la délégation de Côte d'Ivoire et note avec satisfaction que le Bureau de l'Assemblée nationale ivoirienne a pris les mesures nécessaires pour protéger les droits fondamentaux de M. Ehouo et de M. Lobognon. Le Comité ne doute pas que les autorités parlementaires du pays tiendront leur engagement en ce qui concerne ces deux cas et informera le Comité en temps utile.

**Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif aux cas de M. Alain Lobognon et de M. Jacques Ehouo.**

#### **République démocratique du Congo**

S'agissant de la République démocratique du Congo, les décisions que présente le Comité concernent les situations de M. Diomi Ndongala et de M. Franck Diongo, qui ont tous deux été finalement libérés, et de M. Pierre-Jacques Chalupa. Les autorités parlementaires du pays ont été invitées à rencontrer le Comité mais ont exprimé le souhait "qu'une telle audition ait lieu à la prochaine session de l'UIP étant donné que la délégation de l'Assemblée sera suffisamment outillée par le Bureau définitif qui aura reçu le dossier complet de nos relations avec le Comité."

**Dans un message vidéo, M. Ndongala exprime sa gratitude à l'UIP pour les efforts inlassables qu'elle a déployés pour mettre fin à un emprisonnement injuste.**

Le Comité appelle les autorités congolaises à rendre définitive et effective la libération de M. Ndongala et à lever les conditions restrictives attachées à sa mise en liberté qui, à son avis, portent atteinte à ses droits civils et politiques.

Quant à M. Diongo, il a bénéficié d'une grâce présidentielle et a été libéré. Le Comité déplore cependant qu'aucune mesure n'ait été prise par les autorités congolaises pour enquêter de manière indépendante et impartiale sur la torture infligée au député au moment de son arrestation. Il exhorte donc les autorités à veiller à ce que ces actes ne restent pas impunis.

Pour ce qui est de M. Chalupa, ancien parlementaire, il est décédé des suites du cancer qui a été diagnostiqué pendant sa détention. Le Comité conclut que M. Chalupa a été privé arbitrairement de sa nationalité et que les autorités sont responsables de la violation de ses droits fondamentaux. Comme il est décédé et qu'il est désormais impossible de trouver une solution satisfaisante, le Comité suggère que le cas soit clos.

**Le Conseil directeur adopte à l'unanimité les trois projets de décision relatifs aux cas de M. Pierre-Jacques Chalupa, M. Eugène Diomi Ndongala et M. Franck Diongo, respectivement.**

## **Niger**

Le Comité a tenu une audition avec la délégation du Niger, conduite par le Président de l'Assemblée nationale, pour discuter des cas de MM. Amadou Hama et Seydou Bakari. A la suite de l'audition, il a décidé de ne pas adopter de décision ni sur l'un ni sur l'autre cas. Les préoccupations exprimées dans les décisions antérieures du Conseil directeur demeurent néanmoins.

Tout en formulant des réserves sur les deux cas, le Président de l'Assemblée nationale s'est déclaré disposé à coopérer avec le Comité pour les résoudre. Le Comité continue d'espérer qu'une délégation composée de plusieurs de ses membres sera autorisée à se rendre au Niger pour s'entretenir avec toutes les parties en cause. Il a adressé une demande similaire au Ministre de la justice du Niger mais n'a pas encore reçu de réponse.

## **AMÉRIQUES**

### **Équateur**

Le Comité présente le cas de M. José Cléver Jiménez, ancien parlementaire équatorien qui a été condamné pour avoir vivement critiqué la riposte de M. Correa, alors Président, à un mouvement de protestation de policiers en septembre 2010. M. Cléver a été jugé coupable et condamné à une peine d'emprisonnement. Il s'est soustrait à la justice et finalement, sa peine n'a jamais été exécutée et ne peut plus l'être en vertu du droit équatorien. Plus tard, la dénonciation d'un possible conflit d'intérêts entre le Gouvernement équatorien et certains cabinets d'avocats lui a valu de nouveaux démêlés avec la justice. En 2018, cependant, les charges contre lui ont été abandonnées, ce qui signifie qu'il n'y a plus d'action pénale engagée contre lui.

Le Comité propose donc qu'avant de clore ce cas, le Conseil confirme clairement la conclusion du Comité, à savoir que le droit de M. Cléver à la liberté d'expression n'a pas été respecté dans les poursuites pénales dont il a fait l'objet.

**Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif au cas de M. José Cléver Jiménez.**

### **Venezuela (République bolivarienne du)**

Il est triste de devoir revenir encore sur la situation désastreuse d'un nombre toujours plus grand de membres de l'Assemblée nationale vénézuélienne, qui a pour toile de fond la dégradation de la situation politique du pays. Ce n'est pas manifestement le rôle du Comité de prendre parti dans ce conflit politique qui dresse les uns contre les autres les pays, petits et grands, de la région et d'ailleurs, à cause d'un désaccord sur celui qui est à la tête du pays. Il est mandaté pour examiner dans quelle mesure les droits de l'homme de membres individuels de l'Assemblée nationale sont respectés et comment la situation de l'Assemblée nationale en tant que telle influe sur ces droits.

À cet égard, le projet de décision dont est saisi le Conseil n'est pas d'une lecture réjouissante. Les membres de l'opposition continuent à être harcelés de diverses manières. Deux membres de l'Assemblée nationale n'ont pas pu prendre leur avion à Caracas pour rejoindre Doha : ils ont appris que leurs passeports avaient été annulés, de toute évidence pour des motifs fallacieux. Malheureusement, cet incident n'est pas isolé mais relève d'une intimidation systématique de l'opposition. Le Comité demande une fois de plus aux autorités de mettre fin immédiatement à ce

harcèlement et de laisser les membres de l'Assemblée nationale faire leur travail sans crainte de représailles. Il les exhorte aussi à laisser l'Assemblée nationale s'acquitter pleinement de ses fonctions, et notamment à lui verser les fonds nécessaires à son bon fonctionnement.

Le Comité demeure convaincu qu'une mission de l'UIP dans le pays pourrait contribuer à répondre aux préoccupations en matière de droits de l'homme et aider à trouver une solution à la crise politique en cours. Il regrette vivement que le Gouvernement vénézuélien n'ait toujours pas donné par écrit l'assurance que la mission au Venezuela pourrait avoir lieu. Lorsque le Comité a rencontré les parlementaires du Bloc de la patrie, ceux-ci ne lui ont malheureusement pas laissé entendre qu'il en serait bientôt autrement. Le Comité prie donc à nouveau le Gouvernement de lui confirmer, en termes clairs, que la mission pourra finalement avoir lieu.

**Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif aux cas de 64 parlementaires vénézuéliens.**

## ASIE

### Cambodge

Le Comité ne présentera pas cette fois-ci de nouvelle décision en lien avec le Cambodge. Il a exprimé ses préoccupations à de nombreuses reprises dans le passé. Le Secrétaire général de l'UIP a eu, à Doha, des entretiens très fructueux avec la délégation cambodgienne, qui ont aussi porté sur les cas de violation des droits de l'homme. La Présidente l'invite à en dire plus sur l'issue de cette rencontre.

**Le Secrétaire général**, rappelant qu'il a fait rapport sur la situation au Cambodge à la première séance du Conseil, confirme que ses discussions avec la délégation ont été très productives. Fondées sur l'idée que c'est en partant de faits connus et par le dialogue que l'on parvient à des solutions satisfaisantes dans les cas de droits de l'homme examinés par le Comité, ces discussions se sont déroulées dans un esprit positif d'ouverture. À condition que le cours de la justice n'en soit pas entravé, la délégation a donné l'assurance que les membres de la mission proposée d'établissement des faits au Cambodge pourraient rencontrer toutes les personnes avec lesquelles ils souhaiteraient s'entretenir et se faire sur place une opinion équilibrée de la situation. L'UIP attend d'en recevoir la confirmation écrite, afin que la mission puisse avoir lieu dès que possible.

**M. S. Yang (Cambodge)** dit qu'une mission de l'UIP dans son pays est toujours la bienvenue et que son Parlement fera tout ce qui est en son pouvoir pour l'aider à obtenir les meilleurs résultats.

### Maldives

**Mme A. Jerkov (Serbie)**, Présidente du Comité des droits de l'homme des parlementaires, poursuivant son rapport, dit que, par le passé, le Comité présentait toujours une longue liste d'une cinquantaine de parlementaires maldiviens dont les droits de l'homme étaient menacés ou violés. Beaucoup de ces cas ayant évolué favorablement, le Comité a conclu en février 2019 qu'ils avaient été réglés de manière satisfaisante. Il n'a donc plus à Doha que sept cas à son ordre du jour. Il vient d'apprendre des autorités parlementaires maldiviennes que, à l'exception de M. Abdulla Riyaz, ces parlementaires ne font plus l'objet de poursuites judiciaires. Il propose donc de clore ces cas et d'exprimer l'espoir que la procédure engagée contre M. Riyaz sera conclue prochainement.

En même temps, le Comité tient à encourager le Gouvernement et le nouveau Parlement des Maldives à s'attaquer à certains des facteurs sous-jacents qui, au fil des années, ont conduit à un non-respect des droits de l'homme des parlementaires et sapé les fondements mêmes de la démocratie des Maldives. Il juge important que l'UIP soutienne tous les efforts que feront les autorités maldiviennes dans ce sens et mette ses compétences à leur disposition si elles souhaitent y faire appel.

**Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif aux cas de sept parlementaires maldiviens.**

### Mongolie

C'est avec satisfaction que le Comité a entendu la délégation mongole – et le Vice-Président du Parlement lui-même – lui relater des faits nouveaux importants survenus récemment en Mongolie en relation avec ce cas. Il a appris que le Parlement mongol et le Ministre de la justice avaient reconnu publiquement de graves déficiences dans le traitement de l'affaire et que, seulement quelques jours plus tôt, le Président du Parlement avait créé un nouveau groupe de travail pour examiner la situation

après la divulgation d'une vidéo montrant les trois personnes condamnées pour l'assassinat de M. Zorig Sanjasuuren en 2016 en train d'être torturées. La vidéo n'a fait que confirmer les conclusions auxquelles était parvenu le Comité après sa mission en Mongolie en 2017.

Le Comité espère que ces faits nouveaux vont permettre de progresser sous peu dans cette affaire et que les trois personnes qui ont été condamnées à tort seront libérées. Il espère aussi que les vrais auteurs, organisateurs et instigateurs de l'assassinat de M. Zorig seront finalement identifiés et jugés sans plus tarder dans la transparence, au terme d'un procès équitable et impartial.

Le Comité entend envoyer un observateur à ce nouveau procès quand il aura lieu. Il a également l'intention de réaliser une mission de suivi en Mongolie dès qu'il aura reçu les décisions de justice de 2016 et l'assurance écrite que la délégation pourra rencontrer les trois personnes condamnées.

**Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif au cas de M. Zorig Sanjasuuren.**

**Philippines**

Le premier des trois cas philippins concerne Mme Leila de Lima, sénatrice très attachée à la défense des droits de l'homme qui a critiqué la manière dont le Président Duterte menait sa guerre contre la drogue. Accusée de complicité de trafic de drogues, elle a passé deux ans en détention. Le Comité continue à croire que son arrestation et les poursuites engagées contre elle étaient destinées à la réduire au silence. Il réclame donc à nouveau sa libération et l'abandon de la procédure engagée contre elle. Il enverra un observateur suivre le procès de Mme de Lima tant qu'il n'aura pas obtenu satisfaction.

Le second cas concerne le sénateur Trillanes, qui a été amnistié en 2011. En 2018, cependant, le Président Duterte a tout à coup conclu que M. Trillanes n'avait jamais rempli les conditions fixées pour bénéficier d'une amnistie en 2011 et devait donc être poursuivi au titre des charges portées alors contre lui. Un tribunal a maintenant conclu, en ce qui concerne la première des deux accusations alors portées contre lui, que le sénateur Trillanes remplissait en 2011 les conditions fixées pour bénéficier d'une amnistie, tandis qu'un autre a statué que la procédure pénale que lui avait valu l'autre charge devait suivre son cours. C'est maintenant à la Cour d'appel de trancher et le Comité en suivra très attentivement les délibérations.

S'agissant du troisième cas philippin, celui des Quatre de Batasan, que le Comité suit depuis des années, les perspectives sont plus positives. Les quatre parlementaires, d'opposition au moment des faits, ont fait l'objet de diverses procédures judiciaires. Récemment, les procédures engagées contre trois d'entre eux ayant été abandonnées, le Comité propose de clore leurs cas. Il espère voir se conclure prochainement l'action en justice intentée à M. Ocampo.

**Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif aux cas de six parlementaires philippins.**

**EUROPE**

**Turquie**

Le Comité continue de croire qu'une mission de l'UIP en Turquie l'aidera à progresser sur ces cas. Il espère que la mission pourra avoir lieu prochainement et que la délégation pourra rencontrer au moins quelques-uns des anciens parlementaires en prison.

Le Comité demeure très préoccupé par ces cas et constate que les parties continuent à avoir des vues divergentes sur les faits allégués ainsi que sur les préoccupations fondamentales et leurs causes, en particulier en ce qui concerne la situation dans le sud-est de la Turquie. Cette situation est en effet considérée par l'une des parties comme un conflit engendré par une politique injuste, discriminatoire et violente de l'État à l'égard de la population turque d'origine kurde et de ses représentants, tandis que l'autre partie y voit un problème grave de terrorisme. Le Comité est convaincu que la reprise d'un dialogue politique constructif entre le Gouvernement turc et le Parti démocratique du peuple (HDP) – et aussi entre la coalition majoritaire et tous les partis d'opposition – est essentielle si l'on veut progresser dans le règlement des cas en cause et que l'UIP devrait s'employer à favoriser ce dialogue.

Le Comité note avec satisfaction que la délégation turque a commencé à lui communiquer des informations détaillées sur les procès. Grâce à ces informations, il peut proposer de clore les cas de quatre personnes qui ont été acquittées par les tribunaux. Il continuera à examiner les autres cas et pourrait reconsidérer ses préoccupations en l'espèce s'il y était contraint par de nouvelles informations portées à sa connaissance.

Le Comité soumet au Conseil le rapport de l'observatrice qui a suivi, au nom de l'UIP, les procès de Mme Figen Yüksekdağ et de M. Selahattin Demirtaş (CL/204/9b)-R.1). Il est très préoccupé par les conclusions de ce rapport. La délégation turque n'a pas communiqué ses observations écrites sur le rapport et entend le faire à une date ultérieure. Le Comité tient à rappeler que le rapport a été transmis aux deux parties le 6 mars 2019 et qu'elles ont été priées de soumettre leurs observations avant l'Assemblée de l'UIP. Le plaignant a fait part de ses commentaires par écrit et trouve que les observations relatives aux diverses audiences "sont objectives et rendent bien compte des décisions arbitraires et des motivations politiques qui sont à la base des poursuites engagées". La délégation turque a informé le Comité qu'elle n'approuvait pas une grande partie du rapport d'observation des procès au motif qu'il contenait des jugements de valeur dépourvus d'objectivité et des informations factuelles inexacts. Le Comité regrette que la délégation ait refusé de lui donner à Doha un bref résumé écrit de ses principales réflexions, qui aurait pu être incorporé dans le rapport, dans l'attente de commentaires plus détaillés. Il a donc exposé, dans le rapport dont le Conseil est saisi, l'opinion que la délégation turque avait exprimée oralement, avec les commentaires du plaignant. En donnant cette explication détaillée, le Comité tient à assurer tant au Conseil qu'à la délégation qu'il a pris dûment acte du souhait de la délégation turque de voir retardée la présentation du rapport d'observation des procès mais il considère que les autorités turques ont été prévenues suffisamment à l'avance pour pouvoir faire part de leurs vues en temps voulu. Il étudiera bien sûr leurs observations détaillées lorsqu'il les recevra et tiendra le Conseil informé.

Le Conseil va maintenant visionner le témoignage de M. Ertuğrul Kürkcü, ancien parlementaire du HDP dont le cas est examiné par le Comité. M. Kürkcü, qui a 72 ans, s'est vu accorder l'asile politique à l'étranger. Il a peu d'espoir de pouvoir rentrer en Turquie. Ce témoignage ne représente pas le point de vue du Comité. C'est le témoignage et le point de vue de M. Kürkcü sur ce qui s'est passé. Depuis quelque temps déjà, le Comité a coutume, lorsqu'il le peut, de donner la parole aux victimes dans les cas qu'il examine. C'est dans cet esprit qu'est projetée la vidéo.

**Dans son témoignage vidéo, M. Kürkcü part de son expérience personnelle pour condamner les autorités judiciaires turques pour leur traitement arbitraire et partial des parlementaires turcs dont l'immunité de poursuites a été levée.**

**Mme R. Cavakçi Kan (Turquie)**, faisant observer que sa délégation a fait tout son possible pour répondre aux demandes d'information du Comité, dit qu'il est regrettable que le Comité n'ait pas projeté le témoignage vidéo de son collègue dont le fils a été tué par le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) ou celui d'autres personnes qui ont reçu des menaces du PKK et du HDP.

Concernant la plainte déposée contre les autorités turques, la délégation turque n'a pas reçu de réponse à sa demande d'informations détaillées avant mars 2019, date à laquelle elle a préparé une réponse circonstanciée qu'elle communiquera en temps utile. Elle n'a pas reçu non plus d'informations sur les plaintes des collègues du HDP dont les noms figurent dans le rapport contenant les projets de décision du Comité, qu'elle a vu pour la première fois peu de temps avant la présente séance. Sa délégation rejette ce rapport, ainsi que celui de l'observatrice des deux procès et son annexe, considérant qu'il présente des observations personnelles comme des faits et semble préjuger de la culpabilité des autorités turques. Sa délégation espère néanmoins retrouver sa confiance en l'objectivité du Comité après la mission de l'UIP en Turquie, qui accueillera la délégation aussi bien qu'elle le peut et dans un esprit d'ouverture. Elle compte, cependant, bénéficier de l'égalité de traitement et avoir les mêmes chances que l'autre partie de présenter son point de vue sur le cas.

**Un délégué de Turquie** dit qu'une mission de l'UIP sur place est le plus sûr moyen d'établir les faits. Les parlementaires turcs devraient pouvoir travailler au règlement des problèmes intérieurs de sécurité et de terrorisme au lieu d'être mis en prison pour des motifs politiques.

**Mme R. Cavakçi Kan (Turquie)** dit que les parlementaires ont le devoir de dénoncer le terrorisme du PKK et de ne pas exprimer de sympathie pour la perte de kamikazes qui tuent des civils innocents, y compris des enfants.

**Mme M. Kiener Nellen (Suisse)**, félicitant le Comité de son travail fouillé, dit qu'elle adhère sans réserve aux deux rapports relatifs aux cas des parlementaires turcs et cite le chiffre de ceux qui sont actuellement en prison, souvent en violation de la Constitution turque. Ancien membre du Comité, elle a fait partie de la délégation qui s'est rendue en mission en Turquie en 2014 et qui a visité des prisons. Rappelant que M. Öcalan, chef kurde actuellement en prison, a signé une trêve avec le Gouvernement turc à cette époque, elle demande qu'il soit sorti de son isolement afin que les pourparlers de paix entre Turcs et Kurdes puissent progresser. Elle espère que la mission de l'UIP aura lieu sans tarder et qu'elle aura accès, elle aussi, aux prisons du pays.

**M. S. Soendergaard (Danemark)**, exprimant le même espoir, rapporte que des observateurs du Parlement danois qui devaient suivre des procès en Turquie se sont malheureusement vu refuser l'accès des salles d'audience, pourtant ouvertes au public, ce qui n'est pas seulement problématique mais aussi contraire au droit turc. Il engage ses collègues turcs à obtenir l'assurance que les observateurs de procès de l'UIP et d'autres parlements ne se verront plus refuser l'accès de salles d'audience à l'avenir.

**Mme R. Cavakçi Kan (Turquie)** juge décevant et incroyable que l'on se serve de l'UIP pour s'inquiéter des droits de dirigeants d'organisations terroristes reconnues comme telles au plan international. Öcalan, le chef du PKK, est le premier responsable de la mort de milliers de civils innocents en Turquie. Il n'y a pas de "question kurde" en Turquie, où l'identité ethnique n'entre pas en considération. Sa délégation va maintenant prendre congé de la réunion et réfléchir à sa position tout en gardant l'espoir de voir se poursuivre ses discussions avec l'UIP.

**Mme A. Jerkov (Serbie)**, Présidente du Comité des droits de l'homme des parlementaires, regrettant le tour pris par le débat, explique que le Comité est profondément préoccupé par tous les cas de violations des droits de l'homme dont il est saisi, qu'il s'agisse d'accusations montées de toutes pièces, d'isolement ou de déni de droits. Elle remercie la délégation danoise des informations qu'elle a communiquées et qui sont reprises au paragraphe 8 du projet de décision à l'étude.

S'agissant des commentaires faits par Mme Kan, le Comité a scrupuleusement étudié toutes les informations – orales, écrites ou filmées – qui lui ont été communiquées par les parties, victimes, plaignants ou autorités nationales. La projection des deux messages vidéo n'avait pas d'autre but que de donner la parole à des victimes et à des plaignants. Concernant les échanges d'informations, le Secrétaire général a répondu en moins de deux jours, le 6 mars 2019, à la demande turque reçue le 4 mars 2019. Les plaignants, à la différence des autorités turques, ont saisi l'occasion qui leur était offerte de faire part de leurs commentaires sur le rapport.

#### **Le Conseil directeur adopte par consensus le projet de décision relatif aux cas de 61 parlementaires turcs.**

**La Présidente** constate que des progrès importants ont été réalisés concernant l'obtention des informations demandées aux autorités turques et le règlement des derniers détails de la mission de l'UIP en Turquie, qui devrait permettre d'entendre tous les points de vue et donner au Comité des droits de l'homme des parlementaires les moyens de prendre en connaissance de cause une décision sur les cas turcs dont il est saisi. Elle-même participera à la mission, comme déjà signalé, et se réjouit d'en communiquer les résultats à la prochaine Assemblée en Serbie.

**Mme A. Jerkov (Serbie)**, Présidente du Comité des droits de l'homme des parlementaires, conclut son rapport en rappelant que, lorsque des parlementaires sont menacés, la solidarité active de collègues n'a pas seulement des effets très positifs sur les cas individuels mais consolide aussi l'institution parlementaire en soi. Elle encourage donc les Membres à garder cette solidarité parlementaire à l'esprit et à user de leurs pouvoirs de parlementaires pour venir en aide à leurs collègues en situation difficile.

**La Présidente**, changeant de registre, annonce que le Comité exécutif a recommandé la veille la publication de deux déclarations présidentielles, l'une sur la question du plateau du Golan et l'autre, sur la diplomatie parlementaire. Cette dernière déclaration a pour but de dénoncer le recours à des sanctions contre des parlementaires, représentants du peuple, comme un frein majeur au dialogue et à la paix. Après avoir donné lecture des deux déclarations, elle considère que le Conseil souhaite les approuver toutes deux et les voir publiées sur le site web de l'UIP.

#### **Il en est ainsi décidé.**

**La Présidente**, attirant l'attention sur le document CL/204/9b)-P.1 et son annexe, qui contient les détails de la candidature de M. J. Kim (République de Corée) au Comité des droits de l'homme des parlementaires, dit qu'elle part de l'idée que le Conseil souhaite élire M. Kim à ce poste.

#### **Il en est ainsi décidé.**

*La séance est levée à 12 h 55.*

## Troisième séance

Mercredi 10 avril

*La séance est ouverte à 14 h 45 sous la conduite de la Présidente de l'Union interparlementaire (UIP), Mme G. Cuevas Barron (Mexique).*

Point 9 de l'ordre du jour  
(suite)

### ACTIVITÉS DES ORGANES PLÉNIERS ET DES COMITÉS SPÉCIALISÉS

#### a) Forum des femmes parlementaires (CL/204/9a)-R.1)

**Mme R.B.M. Al-Mansoori (Qatar)**, Présidente du Forum des femmes parlementaires, présente le rapport figurant dans le document CL/204/9a)-R.1. Le Forum a tenu une réunion-débat sur le thème de l'égalité au travail pendant laquelle les participantes ont relevé l'importance de veiller à ce que les femmes soient représentées dans tous les secteurs de l'économie. Elles ont souligné la nécessité de promouvoir l'éducation pour les filles, en particulier dans les filières scientifiques, technologiques, financières et commerciales et l'importance de répandre une culture de la parité et de l'égalité. Les femmes doivent être associées à la prise de décision politique et économique et mieux armées pour occuper des postes de direction. Il faut donc que les hommes partagent mieux les responsabilités du ménage et de l'éducation des enfants avec elles. L'attention a été attirée sur l'adoption prochaine, par l'Organisation internationale du Travail (OIT), du premier texte/outil international sur la violence et le harcèlement au travail, qui doit avoir lieu à la 108<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail en juin 2019.

Le Forum a débattu des projets de résolution soumis à l'examen des Commissions permanentes de la paix et de la sécurité internationale, et du développement durable, du financement et du commerce, qui ont toutes deux accepté les amendements qu'il a proposés. Il a pris connaissance des statistiques concernant la situation des femmes en politique : le nombre des femmes au parlement a augmenté d'un pour cent l'année passée. Il faut donc intensifier les efforts pour briser le plafond de verre. Enfin, le Forum a entendu exposer les efforts de l'UIP pour venir à bout de la discrimination et de la violence sexistes, et a élu son Bureau.

**La Présidente** dit que le Conseil directeur doit élire au Bureau du Forum des femmes parlementaires un membre qui représente le Groupe africain. Le Secrétariat a reçu la candidature de Mme K. Bukar Abba (Nigéria). Le Forum a élu Mme A. Al-Basti (Émirats arabes unis) comme première Vice-Présidente et Mme A. Tolley (Nouvelle-Zélande) comme seconde Vice-Présidente.

**Le Conseil directeur prend note du rapport et approuve les candidatures au Bureau du Forum.**

#### c) Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient (CL/204/9c).R.1 et 9c)-P.1 à P.3)

**Mme S. Ataullahjan (Canada)**, Présidente du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient, présente le rapport d'activité du Comité, tel que consigné dans le document CL/204/9c)-R.1, et dit que le Comité a passé en revue la situation au Moyen-Orient, en accordant une attention particulière à celle d'Israël, de la Libye, de la Palestine, de la République arabe syrienne et du Yémen. Le Comité s'est engagé à se rendre en mission en Israël et en Palestine pour évaluer la situation après la dissolution de la Knesset et du Conseil législatif palestinien, et à observer les prochaines élections au Conseil législatif palestinien. Il a souligné l'importance de se conformer aux résolutions internationales, en particulier sur la solution à deux États.

Le Comité a souligné la nécessité de passer plus de temps à discuter de la situation au Yémen. Il a entendu un exposé du chef de la délégation libyenne à l'Assemblée, ainsi que les interventions d'élèves d'écoles tenues par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), qui ont mis en évidence l'importance de veiller à l'éducation des jeunes Palestiniens si l'on veut favoriser le respect mutuel et une paix durable. M. M. Larive (France) a également pris la parole pour défendre une proposition tendant à créer une structure scientifique permanente au sein de l'UIP afin de renforcer les liens entre les milieux parlementaires et scientifiques.

**La Présidente** indique que le Conseil directeur doit élire deux femmes au Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient. Le Secrétariat a reçu les candidatures de Mme M. Mokitimi (Lesotho) et de Mme A.P. Boateng (Ghana), qui font l'objet des documents CL/204/9c)-P.1 et P.3 respectivement.

**Le Conseil directeur prend note du rapport et approuve les candidatures au Comité.**

**d) Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire**  
(CL/204/9d)-R.1, 9d)-P.1 et P.2)

**Mme A. Vadai (Hongrie)**, *Présidente du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire*, présente le rapport d'activité du Comité, qui figure dans le document CL/204/9d)-R.1, et signale que les travaux du Comité ont pâti d'une faible participation de ses membres, le quorum n'étant parfois pas atteint. Elle engage donc les membres du Comité à assumer leurs responsabilités.

Le Comité a tenu une séance de dialogue avec la délégation du Myanmar afin de mieux comprendre la situation complexe du peuple rohingya. Il a encouragé le Parlement du Myanmar à jouer son rôle en contrôlant l'action gouvernementale et en allant au-devant de la population pour jeter les bases de la justice et de la réconciliation. Il tient à poursuivre ce dialogue et souhaite envoyer une mission au Myanmar. Il a eu également des échanges avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) sur la question de l'apatridie ; sans nationalité, les individus sont invisibles et privés de leurs droits fondamentaux, notamment à l'éducation, aux soins de santé et au travail. On dénombre plus de 10 millions d'apatrides dans le monde. Les parlements doivent pousser leurs gouvernements à prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à cette situation. Des discussions fructueuses ont eu lieu avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Les Conventions de Genève sont au cœur du droit international humanitaire dont l'application change la vie au quotidien de nombreuses personnes à travers le monde. Une séance spéciale leur sera consacrée pendant la 141<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP pour marquer le 70<sup>e</sup> anniversaire de leur adoption.

**La Présidente** signale que le Conseil directeur doit élire au Comité une femme du Groupe Asie-Pacifique et un homme du Groupe Eurasie. Le Secrétariat a reçu les candidatures de M. H. Hovhannisyan (Arménie) et de Mme F. Hosseini (République islamique d'Iran), qui font l'objet des documents CL/204/9d)-P.1 et P.2 respectivement.

**Le Conseil directeur prend note du rapport et approuve les candidatures au Comité.**

**e) Groupe du partenariat entre hommes et femmes**  
(CL/204/9e)-R.1)

**M. K. Lusaka (Kenya)**, *Rapporteur du Groupe du partenariat entre hommes et femmes*, dit que le Groupe du partenariat s'est réuni deux fois pour évaluer la participation à la 140<sup>e</sup> Assemblée. Il a constaté une baisse de la participation des femmes, revenue au niveau de 2015, et a dénombré 16 délégations composées uniquement d'hommes. Le Groupe prépare des propositions d'amendement aux Statuts de l'Union interparlementaire et au Règlement du Conseil directeur, en vue de sanctionner plus sévèrement les délégations composées uniquement d'hommes ou uniquement de femmes et de réduire encore leurs droits de vote. Il envisage aussi d'établir un dispositif contre le sexisme et le harcèlement sexuel aux Assemblées et à d'autres réunions de l'UIP. Il s'est entretenu avec la délégation d'Oman qui s'est engagée à accroître la participation des femmes au Parlement d'Oman, ce qu'il a jugé encourageant.

**Le Conseil directeur prend note du rapport.**

**f) Groupe consultatif sur la santé**  
(CL/204/9f)-R.1)

**M. A. Gryffroy (Belgique)**, *Rapporteur du Groupe consultatif sur la santé*, lit le rapport d'activité du Groupe consultatif (document CL/204/9f)-R.1). Le Groupe a entendu le Secrétariat lui exposer les activités de l'UIP liées à la santé, et ses membres ont évoqué leurs expériences des mesures prises par les parlements pour promouvoir la santé au plan national. Ils ont décidé d'écrire une lettre au Secrétaire général de l'UIP et au Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour demander aux deux organisations de collaborer afin d'aider les parlements nationaux à mettre en œuvre la prochaine résolution de l'UIP relative à la couverture sanitaire universelle. En sa qualité de

comité d'examen du prochain guide de l'UIP à l'usage des parlementaires sur la santé des femmes, des enfants et des adolescents, le Groupe consultatif a donné des orientations sur l'accessibilité des données et de l'information par la technologie et sur la manière d'encourager l'action parlementaire nationale. Il a ensuite examiné les effets de la législation pénale sur la santé des femmes, des enfants et des adolescents, en insistant sur le rôle que peuvent jouer les parlementaires en amendant les lois discriminatoires. Enfin, le Groupe consultatif a demandé au Secrétariat de l'UIP d'étudier la possibilité d'organiser une visite sur le terrain lors de la 141<sup>e</sup> Assemblée à Belgrade (Serbie), ainsi qu'une réunion en marge de cette Assemblée sur un thème en rapport avec la couverture sanitaire universelle.

**Le Conseil directeur prend note du rapport.**

**g) Forum des jeunes parlementaires de l'UIP**  
(CL/204/9g)-R.1)

**Mme M. Osoru (Ouganda)**, Présidente du Conseil du Forum des jeunes parlementaires, présente le rapport d'activité du Forum, publié sous la cote CL/204/9g)-R.1, et évoque la sous-représentation des jeunes, qui demeure préoccupante, non seulement dans les délégations aux réunions de l'UIP mais aussi dans les parlements nationaux ; seuls 2,2 pour cent des parlementaires dans le monde ont moins de 30 ans. L'âge requis pour se présenter aux élections est responsable en particulier de cette faible représentation. Des mesures doivent être prises, telles que celles adoptées par le Forum à sa réunion d'octobre 2018, parmi lesquelles figurent l'introduction de quotas et la fixation d'objectifs de participation, pour que la représentation des jeunes au parlement soit proportionnelle à leur présence dans la société.

Le Forum a discuté du thème du débat général à l'Assemblée et s'est inquiété du grand nombre de jeunes qui ne peuvent poursuivre des études en raison d'un conflit ou de catastrophes naturelles. Un débat spécial a été consacré à la participation de jeunes citoyens aux travaux parlementaires ; les parlements dans lesquels il n'existe pas encore de groupe de jeunes parlementaires ont été encouragés à en créer un. Le Forum a aussi débattu de l'utilisation des réseaux sociaux pour encourager les jeunes à s'engager en politique. Il a pris note de la proposition du Paraguay d'accueillir la prochaine Réunion des jeunes parlementaires. Il a élu à son Conseil les membres suivants : Mme M. Tiendrébéogo (Burkina Faso) et M. F.M. Fouti (Gabon) pour le Groupe africain ; Mme R. Al Manthari (Oman) et M. O. Altabtabee (Koweït) pour le Groupe arabe ; M. S. Durrani (Pakistan) pour le Groupe Asie-Pacifique ; Mme E. Afanasieva (Fédération de Russie) et M. B. Maken (Kazakhstan) pour le Groupe Eurasie ; Mme C. López Castro (Mexique) et M. M. Bouva (Suriname) pour le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes ; et Mme M. Grande (Italie) et M. U. Lechte (Allemagne) pour le Groupe des Douze Plus. Le Conseil a décidé de nommer à sa présidence M. M. Bouva (Suriname).

**Le Conseil directeur prend note du rapport et approuve l'élection des membres et du Président du Conseil du Forum.**

**h) Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent**  
(CL/204/9h)-P.1)

**La Présidente** annonce que, selon les termes de référence du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, approuvés par le Conseil directeur à sa 203<sup>e</sup> session, le Groupe sera composé de 21 membres de parlements nationaux et, à parts égales, d'hommes et de femmes, comme le veulent les Statuts de l'UIP. La Présidente du Bureau des femmes parlementaires et le Président du Conseil du Forum des jeunes parlementaires en seront membres de droit. Le Secrétariat a reçu les candidatures des personnes suivantes : Mme M.N. Mensah-Williams (Namibie), M. O. Tinni (Niger), M. A. Tuyaga (Burundi) et Mme J. Oduol (Kenya) pour le Groupe africain ; Mme A. Al Qubaisi (Émirats arabes unis) et M. A. Abdel Aal Sayed Ahmed (Égypte) pour le Groupe arabe ; Mme S. Jannat Marri (Pakistan), M. A. Husin (Malaisie), M. K. Jalali (République islamique d'Iran) et M. G. Chen (Chine) pour le Groupe Asie-Pacifique ; Mme I. Passada (Uruguay), M. V.V. Suárez Díaz (République dominicaine) et M. J.F. Merino (El Salvador) pour le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes ; et M. R. Lopatka (Autriche), M. R. del Picchia (France), M. G. Migliore (Italie), et Mme M. Kiener Nellen (Suisse) pour le Groupe des Douze Plus. Deux sièges restent à pourvoir pour le Groupe Eurasie, et un pour le Groupe des Douze Plus.

**Le Conseil directeur approuve les candidatures au Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent.**

**i) Groupe de facilitateurs concernant Chypre**  
(CL/204/9i)-P.1)

**La Présidente** signale que le Conseil directeur est appelé à élire un facilitateur pour Chypre. Le Secrétariat ayant reçu la candidature de Mme L. Quartapelle (Italie), elle considère que le Conseil directeur souhaite élire Mme L. Quartapelle.

**Il en est ainsi décidé.**

Point 11 de l'ordre du jour

**PROCHAINES RÉUNIONS INTERPARLEMENTAIRES**  
(CL/204/11-P.1)

**a) Réunions statutaires**

**Le Secrétaire général** signale que, selon la liste des prochaines réunions interparlementaires, qui figure dans le document CL/204/11-P.1, la 141<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP et les réunions connexes auront lieu du 13 au 17 octobre 2019 à Belgrade, Serbie, et la 142<sup>e</sup> Assemblée, du 15 au 19 avril 2020 à Genève, Suisse. Des invitations ont été reçues des Parlements du Rwanda et du Kenya pour les 143<sup>e</sup> et 144<sup>e</sup> Assemblées, respectivement.

**Le Conseil directeur approuve la liste des prochaines réunions interparlementaires.**

**b) Réunions spécialisées et autres**

**Le Secrétaire général** rappelle que le Conseil a déjà approuvé la majorité des réunions spécialisées inscrites sur la liste qui lui est soumise. Celles qu'il doit encore approuver seront financées par des sources extrabudgétaires et n'auront donc pas d'incidence financière sur l'UIP.

**M. S. Suzuki (Japon)**, attirant l'attention sur le Sommet des Présidents de parlement, qui doit avoir lieu parallèlement au Sommet du G20 à Osaka, Japon, dit que son Parlement n'a pas reçu de demande concernant l'accueil du Sommet des Présidents de parlement. Le Parlement japonais a besoin d'une demande officielle de l'UIP dans ce sens pour envisager d'accueillir une telle réunion.

**La Présidente**, rappelant les résultats du précédent Sommet P20 des Présidents de parlement à Buenos Aires, donne au Conseil l'assurance que l'UIP tient à tenir une réunion parlementaire à l'occasion du Sommet du G20 et dit qu'une lettre officielle sera adressée au Parlement du Japon pour lui demander son aide dans l'organisation de cette réunion. Dans l'attente d'une réponse du Japon, le lieu et la date de la réunion restent à confirmer.

**Le Conseil directeur approuve la liste des prochaines réunions spécialisées et autres.**

Point 7 de l'ordre du jour

**RAPPORTS SUR DE RÉCENTES RÉUNIONS SPÉCIALISÉES DE L'UIP**

**a) Atelier parlementaire à l'occasion du Forum mondial de l'investissement 2018**  
(CL/204/7a)-R.1)

**Mme S.-M. Dinică (Roumanie)** attire l'attention du Conseil directeur sur le document CL/204/7a)-R.1, qui rend compte des travaux de l'atelier organisé pour les parlementaires à l'occasion du Forum mondial de l'investissement 2018. L'atelier, organisé en partenariat avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG), s'est posé la question suivante : comment les parlementaires peuvent-ils s'assurer qu'ils disposeront de ressources suffisantes pour mettre en œuvre le Programme de développement

durable à l'horizon 2030 et atteindre les ODD dans leur pays ? Trois réunions-débats se sont déroulées en présence d'un modérateur. Elles ont porté sur les thèmes suivants : Renforcer le leadership visant à mobiliser les ressources publiques pour la réalisation des ODD ; Nouvelles perspectives : la contribution du secteur privé ; et La budgétisation reposant sur des données probantes et les ODD : exemples de bonnes pratiques.

**Le Conseil directeur prend note du rapport.**

**c) Séminaire régional sur les changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe pour les parlements des Caraïbes**  
(CL/204/7c)-R.1)

Les principaux aspects de ce séminaire régional, qui a été co-organisé par le Parlement du Suriname et l'UIP, sont illustrés par un court métrage. Les discussions ont porté sur les défis lancés par les changements climatiques et le rôle que peuvent jouer les parlementaires pour en atténuer les effets, en particulier dans la région des Caraïbes. Une visite sur le terrain a permis de se rendre compte des efforts faits au Suriname dans ce sens. Après une réunion-débat, le séminaire s'est conclu par l'adoption de la Déclaration de Paramaribo sur les changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe, dans laquelle les participants se sont engagés à poursuivre leur action face aux changements climatiques et à légiférer pour réduire les risques de catastrophe. Le Président du Parlement du Suriname a clos le séminaire en disant qu'il fallait arrêter le dérèglement du climat, que la vie des populations des Caraïbes en dépendait.

**Le Conseil directeur prend note du rapport.**

**b) Sommet des Présidents de parlement à l'occasion du G20**  
(CL/204/7b)-R.1)

**M. J.C. Romero (Argentine)**, présentant le rapport publié sous la cote CL/204/7b)-R.1, dit qu'il est crucial que les parlementaires, en tant que représentants des peuples, apportent leur contribution aux sommets du G20 et s'y fassent entendre. Quelque 200 participants étaient présents au sommet des Présidents de parlement à l'occasion du G20 de Buenos Aires. Ils ont plaidé pour plus de concertation dans la recherche de solutions durables aux problèmes mondiaux, pour une meilleure gestion des flux migratoires, pour la promotion de l'égalité entre hommes et femmes et l'autonomisation des femmes, le recul des inégalités, le renforcement du système commercial multilatéral et la défense du travail décent. On espère qu'un sommet des Présidents de parlement pourra continuer à accompagner le G20 et que le Japon, en sa qualité d'actuel Président (2019) du G20, pourra accueillir avec l'UIP une telle réunion à l'occasion du prochain Sommet du G20.

**Le Conseil directeur prend note du rapport.**

**d) Séminaire sur la mise en œuvre des ODD à l'intention des parlements du Groupe géopolitique des Douze Plus de l'UIP et des parlements d'Asie de l'Est**  
(CL/204/7d)-R.1)

**Mme H. Martins (Portugal)** présente le rapport contenu dans le document CL/204/7d)-R.1. Le séminaire s'est interrogé sur la manière dont la science, la technologie et l'innovation peuvent amplifier la transformation que doit entraîner le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il s'est intéressé spécialement aux ODD relatifs à l'eau, aux énergies renouvelables, à l'égalité entre les sexes et aux changements climatiques, ainsi qu'aux besoins des populations vulnérables et marginalisées. Les participants se sont fait part de leurs expériences et de leurs bonnes pratiques, ont débattu du rôle des parlements et ont conclu à la nécessité d'examiner les institutions parlementaires et les processus décisionnels pour s'assurer qu'ils permettront d'obtenir des résultats en matière d'ODD. Ils ont été invités à participer à deux visites sur le terrain – celles d'un centre qui a mis au point des solutions technologiques permettant de relever les défis que rencontrent quotidiennement les personnes handicapées, et d'une usine de dessalement – qui ont toutes deux démontré les avantages de l'innovation comme moteur de développement et gage de prospérité.

**Le Conseil directeur prend note du rapport.**

**e) Séminaire régional de suivi sur la contribution des parlements à la lutte contre la traite et le travail des enfants à l'occasion de la session parlementaire de la CEDEAO (CL/204/7e)-R.1)**

**Mme N.A. Owusu Afriyieh (Ghana)** présente le rapport publié sous la cote CL/204/7e)-R.1 et dit que le séminaire a été organisé conjointement par l'UIP et l'OIT, en application de la Stratégie de l'UIP pour 2017–2021, qui prône la défense des droits de l'enfant. Selon les estimations de l'OIT, 72 millions d'enfants dans le monde sont forcés de travailler. Les parlementaires doivent être en première ligne dans la lutte contre le travail des enfants. Le séminaire a laissé une large place aux échanges de bonnes pratiques et a défini les grands axes de l'action à mener contre les fléaux qui compromettent l'avenir des enfants. Les lois doivent être régulièrement actualisées et alignées sur les normes internationales, notamment en ce qui concerne les droits de l'enfant. Les parlementaires ont aussi le devoir de veiller à ce qu'elles soient effectivement appliquées. Il est nécessaire de sensibiliser davantage les esprits si l'on veut obtenir l'adhésion des peuples aux mesures de lutte contre la traite et le travail des enfants. Ils devraient tous pouvoir bénéficier d'une éducation, en particulier ceux des populations défavorisées et marginalisées. Il importe aussi de s'attacher à favoriser l'emploi des jeunes. Les parlements d'Afrique de l'Ouest se sont engagés à faire de leur mieux pour appliquer les recommandations de la réunion.

**Le Conseil directeur prend note du rapport.**

**f) Conférence mondiale 2018 sur l'e-Parlement (CL/204/7f)-R.1)**

Les résultats de la Conférence mondiale 2018 sur l'e-Parlement sont illustrés par une courte vidéo. Ce forum bisannuel est l'occasion de réfléchir à la manière dont les parlements se servent de la technologie pour améliorer les processus démocratiques. Environ 70 pour cent des parlements ont recours aux réseaux sociaux et l'utilisation des services de messagerie instantanée a fortement augmenté chez les parlementaires. Le courrier électronique demeure le premier moyen de communication entre les électeurs et leurs représentants. L'intelligence artificielle a été abordée dans les débats, de même que les *fake news* et la désinformation, qui sont d'une actualité particulière. Les participants ont obtenu des renseignements sur l'organisation de hackathons et se sont échangé des informations sur l'utilisation des technologies dans les activités parlementaires, en particulier sur le vote électronique, la place des réseaux sociaux, des moyens modernes de communication avec les électeurs et des applications mobile permettant de consulter des documents et des projets de loi déposés devant le parlement et de regarder la chaîne parlementaire.

**Le Conseil directeur prend note du rapport.**

**g) Session annuelle de la Conférence parlementaire sur l'OMC (CL/204/7g)-R.1)**

Une vidéo est présentée en guise de rapport. Elle montre les temps forts de la Conférence parlementaire sur l'Organisation mondiale du commerce (OMC) où il a été question de l'amélioration de la coopération et du rôle de trait d'union que jouent les parlements entre l'Exécutif et le peuple. Les parlements, dont la fonction de contrôle est capitale, ne peuvent que coopérer davantage avec l'OMC. Les guerres commerciales ont des conséquences fâcheuses pour tous les pays ; les parlements devraient donc se demander dans quelle mesure les politiques qu'ils adoptent sont de nature à promouvoir la coopération internationale. Les parlementaires ont le devoir de réclamer des comptes et de travailler à la mise en place d'un système commercial plus efficace qui fonctionne pour le bien de tous. Le commerce a changé au fil du temps ; les normes, les règles régissant la coopération et les conditions de travail ont de plus en plus d'importance et les parlementaires ont un rôle à jouer pour veiller à ce qu'elles soient respectées.

**Le Conseil directeur prend note du rapport.**

**h) Conférence parlementaire sur les migrations en prévision de l'adoption du Pacte mondial sur les migrations**  
(CL/204/7h)-R.1)

**M. A. Omari (Maroc)** présente le rapport figurant dans le document CL/204/7h)-R.1. Il précise que la Conférence parlementaire, organisée par le Parlement marocain avec l'aide de l'UIP, a précédé celle où devait être adopté le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Elle a reconnu le rôle crucial que joue l'UIP en encourageant les parlements à légiférer pour gérer les migrations. Elle a été l'occasion de discuter du Pacte mondial, et d'attirer l'attention à la fois sur les liens entre migration et questions de sécurité et sur l'importance de veiller à ce que ces liens ne soient pas instrumentalisés au détriment de la paix et de la sécurité. La déclaration finale de la réunion servira de feuille de route à ceux qui s'emploieront à l'avenir à relever les défis liés à la migration et à veiller à ce que les parlements assument leurs responsabilités et procèdent à la ratification du Pacte mondial.

**Le Conseil directeur prend note du rapport.**

**i) Réunion parlementaire à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP24)**  
(CL/204/7i)-R.1)

**M. M. Sewerynski (Pologne)** présente le rapport de la réunion parlementaire tenue à l'occasion de la COP24. Les participants ont discuté des moyens de mettre en œuvre l'Accord de Paris et de créer des conditions propices à la transition énergétique et au passage aux énergies renouvelables. Ils se sont vu exposer les instruments économiques à prévoir pour donner effet aux lois et politiques nationales relatives à l'environnement. Les participants ont confronté les expériences faites dans leur travail sur les changements climatiques aux niveaux national et régional. Un nouvel outil, conçu pour les aider à mettre en place les cadres juridiques nécessaires à l'application de l'Accord de Paris, leur a été présenté et a reçu un accueil favorable. La réunion s'est conclue par l'adoption d'un document final qui donne des orientations aux parlementaires sur les actions à mener à l'avenir face aux changements climatiques, en particulier pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

**Le Conseil directeur prend note du rapport.**

**j) Cinquième Conférence mondiale des jeunes parlementaires**  
(CL/204/7j)-R.1)

**M. S. Ismayilov (Azerbaïdjan)** présente le rapport concernant la cinquième Conférence mondiale des jeunes parlementaires, publié sous la cote CL/204/7j)-R.1, et précise que les participants, qui ont débattu des changements climatiques, ont insisté sur la nécessité d'agir d'urgence. Avant de prendre des décisions, il importe de s'interroger sur les effets qu'elles peuvent avoir sur les générations à venir. Les participants ont constaté qu'en matière d'éducation, le temps de la parole était révolu aussi. Il importe de tenir compte des conséquences du progrès technologique et de promouvoir la flexibilité sur le marché du travail. Les technologies vont entraîner non pas un chômage de masse mais plutôt un redéploiement massif. Il faut s'employer à veiller à ce que les droits et les intérêts des générations futures soient suffisamment pris en compte. La Conférence s'est conclue par l'adoption d'un document final qui contient des recommandations concrètes, immédiatement applicables, pour passer de manière concertée du temps de la parole à celui de l'action.

**Le Conseil directeur prend note du rapport.**

**k) Première réunion du Comité préparatoire de la cinquième Conférence mondiale des Présidents de parlement (2020)**  
(CL/204/7k)-R.1)

**La Présidente** dit que le Comité préparatoire de la cinquième Conférence mondiale des Présidents de parlement a tenu sa première réunion au Siège de l'UIP à Genève, en présence des représentants de plusieurs entités des Nations Unies et du Directeur général de l'ONUG. Elle annonce que la prochaine réunion aura lieu les 18 et 19 novembre à Genève et encourage tous les membres du Comité préparatoire à y participer activement.

**Le Conseil directeur prend note du rapport.**

**l) Audition parlementaire aux Nations Unies**  
(CL/204/7l)-R.1)

**M. A. Al Amri (Oman)**, présentant le rapport consigné dans le document CL/204/7l)-R.1, dit que l'Audition parlementaire a débattu des nouveaux défis du multilatéralisme. Les débats ont porté sur ce que peuvent faire les parlementaires pour renforcer le multilatéralisme, défendre les objectifs mondiaux, mobiliser les jeunes et travailler à une plus large participation des femmes à la vie politique. L'Audition a souligné que le multilatéralisme était une nécessité dans un monde confronté à des problèmes de plus en plus complexes qui dépassent le cadre des frontières nationales. Pour être crédible, le système international doit être plus transparent et évoluer, notamment en encourageant la participation des femmes et des jeunes et en s'ouvrant aux nouvelles technologies et aux outils modernes de communication pour dialoguer avec le public. Les parlementaires ont un rôle capital à jouer à cet égard comme trait d'union entre les simples citoyens, le gouvernement et les institutions mondiales. En qualité de partenaire ayant des liens étroits avec les Nations Unies, l'UIP doit continuer à en rapprocher les parlements, faire entendre la voix des peuples sur toutes les décisions et réformes et veiller à ce que leur application soit mieux contrôlée.

**Le Conseil directeur prend note du rapport.**

**m) Conférence régionale UIP-ONU pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord :  
Le rôle des parlementaires face à la menace des combattants terroristes étrangers  
et aux défis connexes**  
(CL/204/7m)-R.1)

**Mme M. Kiener Nellen (Suisse)**, présentant le rapport figurant dans le document CL/204/7m)-R.1, dit que la Conférence régionale s'est intéressée de près aux questions relatives aux combattants terroristes étrangers et aux défis que pose leur retour, questions d'autant plus pertinentes que d'anciens bastions de l'État islamique sont tombés récemment dans plusieurs régions. Aucun des pays représentés à la Conférence n'a de loi régissant la question des combattants terroristes étrangers. La Conférence avait pour but premier de susciter des débats et des échanges sur les moyens pour les parlements de relever les défis auxquels ils sont confrontés en matière de lutte contre le terrorisme et de prévention de l'extrémisme violent, en particulier de parer à la menace que représentent les combattants terroristes étrangers. Elle a permis aux participants de se communiquer leurs bonnes pratiques et a renforcé la coopération parlementaire régionale. La Conférence a abouti à la conclusion que les parlements devaient adopter des mesures législatives et politiques pour s'attaquer aux causes profondes du terrorisme et de l'extrémisme violent et réaffirmer les valeurs fondamentales d'humanité.

**Le Conseil directeur prend note du rapport.**

**n) Réunion parlementaire à l'occasion de la 63<sup>e</sup> session de  
la Commission de la condition de la femme**  
(CL/204/7n)-R.1)

Une courte vidéo est présentée en guise de rapport. La Présidente de l'UIP, qui a pris la parole devant la réunion parlementaire organisée par l'UIP et ONU Femmes, a souligné l'importance de voir plus de femmes participer à la vie politique. Les discussions ont porté sur la nécessité de réduire l'écart entre hommes et femmes et sur le fait que la participation des femmes à la vie parlementaire semble inciter les parlements à accorder plus de place aux questions sociales et aux problèmes des

enfants. Les femmes sont des artisans de paix et contribuent aussi à la maintenir : elles croient à la nécessité d'allouer plus de ressources à la santé et à l'éducation et moins aux militaires. La participation des femmes est affaire de justice. Les participantes se sont demandé comment s'y prendre pour rendre les hommes parlementaires plus sensibles aux questions de genre et la vie politique et parlementaire plus engageante pour ceux et celles qui n'en font pas partie ou ne peuvent pas en faire partie, et améliorer ainsi la représentativité des parlements.

**Le Conseil directeur prend note du rapport.**

Point 10 de l'ordre du jour

**141<sup>e</sup> ASSEMBLÉE DE L'UIP  
(Belgrade, Serbie, 13-17 octobre 2019)**

**La Présidente** annonce que, comme décidé précédemment par le Conseil directeur, la 141<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP et les réunions connexes se tiendront à Belgrade, Serbie, du 13 au 17 octobre 2019.

**Il en est ainsi décidé.**

Point 12 de l'ordre du jour

**AMENDEMENTS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS DE L'UIP**

**La Présidente** informe le Conseil directeur qu'il n'y a pas de proposition d'amendement aux Statuts et Règlements de l'UIP. Des propositions d'amendement émanant du Groupe du partenariat entre hommes et femmes lui seront présentées à sa prochaine session, en octobre 2019.

Point 13 de l'ordre du jour

**ÉLECTIONS AU COMITÉ EXÉCUTIF**

(cf. Article 21 k) des Statuts et articles 37, 38 et 39 du Règlement du Conseil directeur)  
(CL/204/13-P.1)

**La Présidente** annonce que le Conseil directeur doit élire quelqu'un au Comité exécutif pour remplacer Mme A. Habibou (Niger). Le Groupe africain a présenté la candidature de Mme A.D. Mergane Kanouté (Sénégal), comme consigné dans le document CL/204/13-P.1.

**Le Conseil directeur approuve la candidature de Mme A.D. Mergane Kanouté au Comité exécutif.**

**CLÔTURE DE LA SESSION**

Après l'échange habituel de politesses, **la Présidente** déclare close la 204<sup>e</sup> session du Conseil directeur.

*La séance est levée à 16 h 40.*